

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BAUDOUX Bruno	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BEAUSSIER Jean-Marie	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BECARD Francis	GARIGLIO Elisabeth	MARTINOT Bruno
BEURY Loëtitia	GATOUILLAT Marcel	MARTY Rémy
BLANCHARD Dominique	GAUTHIER Anne-Sophie	MEIRHAEGHE Jean-François
BLANCHON David	GESNOT Dany	MENNETRIER Nicolas
BLASCO Thierry	GERARD Fabien	MONTAGNE Jean-Jacques
BLASSON Christian	GIRARDIN Olivier	MOSER Alain
BOICHUT Daniel	GONCALVES José	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOISSEAU Dominique	GOUJARD Pascal	OUADAH Karima
BOUDADI Rachida	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	PAUWELS Cécile
BRANLE Christian	GROSJEAN Patrick	PETIT Christine
BURRI Marie-Luce	GUITTON Jordan	POTTIER Denis
BUTAT André	GULTEKIN Gulcan	POIVEZ Kevin
CASTEX Jean-Marie	GUNDALL Philippe	PORTIER-GUENIN Françoise
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HANDEL William	QUINTART Sylvie
CHALVET Marie-Ange	HELIOT-COURONNE Isabelle	RAGUIN Jacky
CHAMPAGNE Anicet	HENNEQUIN Virgil	REHN Yves
CHAMPAGNE Bernard	HENRI Pascal	RENOIR Gilles
CHEVALIER Bertrand	HIMEUR Aïcha	RESLINSKI Jean-François
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	RICHARD Sophie
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	ROBLET Bernard
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	ROUSSELOT Nicole
CORNEVIN Jean-Pierre	HUBINOIS Alain	SAINTON Michel
COURTOIS Jean-Christophe	HUMBERT Christophe	SAUVAGE Philippe
DE VILLEMEREUIL Gérard	JOLLIOT Marie-France	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia	JOUAULT Gervaise	SERRA Frédéric
DAHDOUH Fadi	KIEHN Patricia	SOMSOIS Hervé
DEHARBE Dominique	LANDREAT Pascal	THIENOT Régis
DELAITRE Guy	LANOUX Claudie	THOMAS Christine
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VOLHUER Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	ZAJAC Anna
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	
DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline	

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric, DENIS Valéry, MANDELLI François

DELIBERATION N°00A	Désignation d'un secrétaire de séance
RAPPORTEUR	Le Président

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
115	130	130			

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BAUDOUX Bruno	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BEAUSSIER Jean-Marie	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BECARD Francis	GARIGLIO Elisabeth	MARTINOT Bruno
BEURY Loëtitia	GATOUILLAT Marcel	MARTY Rémy
BLANCHARD Dominique	GAUTHIER Anne-Sophie	MEIRHAEGHE Jean-François
BLANCHON David	GESNOT Dany	MENNETRIER Nicolas
BLASCO Thierry	GERARD Fabien	MONTAGNE Jean-Jacques
BLASSON Christian	GIRARDIN Olivier	MOSER Alain
BOICHUT Daniel	GONCALVES José	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOISSEAU Dominique	GOUJARD Pascal	OUADAH Karima
BOUDADI Rachida	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	PAUWELS Cécile
BRANLE Christian	GROSJEAN Patrick	PETIT Christine
BURRI Marie-Luce	GUITTON Jordan	POTTIER Denis
BUTAT André	GULTEKIN Gulcan	POIVEZ Kevin
CASTEX Jean-Marie	GUNDALL Philippe	PORTIER-GUENIN Françoise
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HANDEL William	QUINTART Sylvie
CHALVET Marie-Ange	HELIOT-COURONNE Isabelle	RAGUIN Jacky
CHAMPAGNE Anicet	HENNEQUIN Virgil	REHN Yves
CHAMPAGNE Bernard	HENRI Pascal	RENOIR Gilles
CHEVALIER Bertrand	HIMEUR Aïcha	RESLINSKI Jean-François
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	RICHARD Sophie
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	ROBLET Bernard
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	ROUSSELOT Nicole
CORNEVIN Jean-Pierre	HUBINOIS Alain	SAINTON Michel
COURTOIS Jean-Christophe	HUMBERT Christophe	SAUVAGE Philippe
DE VILLEMEREUIL Gérard	JOLLIOT Marie-France	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia	JOUAULT Gervaise	SERRA Frédéric
DAHDOUH Fadi	KIEHN Patricia	SOMSOIS Hervé
DEHARBE Dominique	LANDREAT Pascal	THIENOT Régis
DELAITRE Guy	LANOUX Claudie	THOMAS Christine
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VOLHUER Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	ZAJAC Anna
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	
DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline	

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric, DENIS Valéry, MANDELLI François

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°01	Exercice 2020 – Compte de gestion
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
115	130	130			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**EXERCICE 2020
COMPTE DE GESTION**

Exposé :

Le comptable public de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a établi le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget général qui comprend le budget principal et les dix-neuf budgets annexes de la collectivité. Le compte de gestion retrace tous les mouvements financiers effectués au titre de ces budgets, en partant du bilan de début de l'exercice pour aboutir à un nouveau bilan de fin d'exercice.

Sous déduction des mandats et titres annulés, le compte de gestion de l'exercice 2020 étant en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2020, il vous est proposé de prendre la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020, ainsi que les Décisions Modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public, accompagné pour l'ensemble des budgets des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;

DECLARE

Que le **Compte de Gestion** de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Monsieur Jacky RAGUIN, sur proposition de Monsieur le Président, a été désigné Président temporaire de séance, étant précisé que Monsieur François BAROIN est sorti.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOJJARD Pascai	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna
DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline	

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°02	Exercice 2020 - Compte administratif
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

- **Désignation du Président de séance temporaire**

Monsieur le Président propose de désigner pour la présentation et le vote du compte administratif Monsieur Jacky RAGUIN, Président temporaire de séance.

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Monsieur Jacky RAGUIN est désigné Président temporaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

- **Vote du Compte administratif**

Sorti : François BAROIN, Président

Ne prend pas part au vote : BECARD Francis pour le point J – Compte annexe pour la location des bâtiments de l'Ecole supérieure de commerce.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

EXERCICE 2020
COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil de communauté réuni sous la présidence de Monsieur Jacky Raguin, délibérant sur le **compte administratif 2020** dressé par Monsieur **François BAROIN**, après s'être fait présenter le **budget primitif** et les **décisions modificatives** de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation du **compte administratif 2020**, lequel peut se résumer ainsi,

A - COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	28 772 913,78 €	29 110 191,11 €	93 199 149,11 €	98 141 827,13 €	121 972 062,89 €	127 252 018,24 €
Résultats reportés	7 143 373,59 €			4 679 117,82 €	7 143 373,59 €	4 679 117,82 €
TOTAUX	35 916 287,37 €	29 110 191,11 €	93 199 149,11 €	102 820 944,95 €	129 115 436,48 €	131 931 136,06 €
Résultats de clôture	6 806 096,26 €			9 621 795,84 €	0,00 €	2 815 699,58 €
Reste à réaliser	4 585 823,33 €	10 447 761,48 €			4 585 823,33 €	10 447 761,48 €
TOTAUX CUMULES	40 502 110,70 €	39 557 952,59 €	93 199 149,11 €	102 820 944,95 €	133 701 259,81 €	142 378 897,54 €
RESULTATS DEFINITIFS	944 158,11 €	0,00 €	0,00 €	9 621 795,84 €	0,00 €	8 677 637,73 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	126	119	7	5	

Les résultats du compte administratif principal sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

B - COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	5 815 173,17 €	6 928 042,46 €	10 440 905,92 €	11 096 198,26 €	16 256 079,09 €	18 024 240,72 €
Résultats reportés		4 202 725,91 €		6 613 225,26 €	0,00 €	10 815 951,17 €
TOTAUX	5 815 173,17 €	11 130 768,37 €	10 440 905,92 €	17 709 423,52 €	16 256 079,09 €	28 840 191,89 €
Résultats de clôture		5 315 595,20 €		7 268 517,60 €	0,00 €	12 584 112,80 €
Reste à réaliser	1 058 801,45 €	1 094 131,00 €			1 058 801,45 €	1 094 131,00 €
TOTAUX CUMULES	6 873 974,62 €	12 224 899,37 €	10 440 905,92 €	17 709 423,52 €	17 314 880,54 €	29 934 322,89 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	5 350 924,75 €	0,00 €	7 268 517,60 €		12 619 442,35 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour l'assainissement sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

C - COMPTE ANNEXE POUR LES USINES RELAIS :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	2 082,50 €	10 155,00 €	113 216,20 €	96 941,10 €	115 298,70 €	107 096,10 €
Résultats reportés		564 239,16 €		17 042,08 €	0,00 €	581 281,24 €
TOTAUX	2 082,50 €	574 394,16 €	113 216,20 €	113 983,18 €	115 298,70 €	688 377,34 €
Résultats de clôture		572 311,66 €		766,98 €	0,00 €	573 078,64 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	2 082,50 €	574 394,16 €	113 216,20 €	113 983,18 €	115 298,70 €	688 377,34 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	572 311,66 €	0,00 €	766,98 €	0,00 €	573 078,64 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour les usines relais sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

D - COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE D'ACTIVITES PARC DU GRAND TROYES :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	13 637 949,68 €	14 095 406,14 €	14 256 017,25 €	13 698 205,96 €	27 893 966,93 €	27 793 612,10 €
Résultats reportés	457 456,46 €			297 160,99 €	457 456,46 €	297 160,99 €
TOTAUX	14 095 406,14 €	14 095 406,14 €	14 256 017,25 €	13 995 366,95 €	28 351 423,39 €	28 090 773,09 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	260 650,30 €	0,00 €	260 650,30 €	0,00 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	14 095 406,14 €	14 095 406,14 €	14 256 017,25 €	13 995 366,95 €	28 351 423,39 €	28 090 773,09 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	0,00 €	260 650,30 €	0,00 €	260 650,30 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour la zone d'activité Parc du Grand Troyes sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

E - COMPTE ANNEXE POUR L'ELIMINATION DES DECHETS :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	707 764,22 €	830 564,00 €	22 303 668,75 €	21 726 066,28 €	23 011 432,97 €	22 556 630,28 €
Résultats reportés		469 229,84 €		3 517 291,91 €	0,00 €	3 986 521,75 €
TOTAUX	707 764,22 €	1 299 793,84 €	22 303 668,75 €	25 243 358,19 €	23 011 432,97 €	26 543 152,03 €
Résultats de clôture	0,00 €	592 029,62 €	0,00 €	2 939 689,44 €	0,00 €	3 531 719,06 €
Reste à réaliser	182 362,40 €				182 362,40 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	890 126,62 €	1 299 793,84 €	22 303 668,75 €	25 243 358,19 €	23 193 795,37 €	26 543 152,03 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	409 667,22 €	0,00 €	2 939 689,44 €	0,00 €	3 349 356,66 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour l'élimination des déchets sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

F - COMPTE ANNEXE POUR LA PATINOIRE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	283 659,13 €	287 688,93 €	613 247,15 €	777 944,28 €	896 906,28 €	1 065 633,21 €
Résultats reportés	168 726,93 €				168 726,93 €	0,00 €
TOTAUX	452 386,06 €	287 688,93 €	613 247,15 €	777 944,28 €	1 065 633,21 €	1 065 633,21 €
Résultats de clôture	164 697,13 €	0,00 €	0,00 €	164 697,13 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	452 386,06 €	287 688,93 €	613 247,15 €	777 944,28 €	1 065 633,21 €	1 065 633,21 €
RESULTATS DEFINITIFS	164 697,13 €	0,00 €	0,00 €	164 697,13 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour la patinoire sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

G - COMPTE ANNEXE POUR LE PARC DES EXPOSITIONS :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	643 595,59 €	657 149,18 €	881 782,72 €	1 043 242,79 €	1 525 378,31 €	1 700 391,97 €
Résultats reportés	146 381,88 €				146 381,88 €	0,00 €
TOTAUX	789 977,47 €	657 149,18 €	881 782,72 €	1 043 242,79 €	1 671 760,19 €	1 700 391,97 €
Résultats de clôture	132 828,29 €	0,00 €	0,00 €	161 460,07 €	0,00 €	28 631,78 €
Reste à réaliser	28 631,78 €				28 631,78 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	818 609,25 €	657 149,18 €	881 782,72 €	1 043 242,79 €	1 700 391,97 €	1 700 391,97 €
RESULTATS DEFINITIFS	161 460,07 €	0,00 €	0,00 €	161 460,07 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour le parc des expositions sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

H - COMPTE ANNEXE POUR LE STADE DE L'AUBE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	770 396,05 €	951 737,87 €	1 914 546,11 €	1 980 488,81 €	2 684 942,16 €	2 932 226,68 €
Résultats reportés	193 975,59 €				193 975,59 €	0,00 €
TOTAUX	964 371,64 €	951 737,87 €	1 914 546,11 €	1 980 488,81 €	2 878 917,75 €	2 932 226,68 €
Résultats de clôture	12 633,77 €	0,00 €	0,00 €	65 942,70 €	0,00 €	53 308,93 €
Reste à réaliser	53 308,93 €				53 308,93 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 017 680,57 €	951 737,87 €	1 914 546,11 €	1 980 488,81 €	2 932 226,68 €	2 932 226,68 €
RESULTATS DEFINITIFS	65 942,70 €	0,00 €	0,00 €	65 942,70 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour le stade de l'Aube sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

I - COMPTE ANNEXE POUR L'HOTEL D'ENTREPRISES :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	111 552,70 €	233 769,30 €	154 471,13 €	220 642,10 €	266 023,83 €	454 411,40 €
Résultats reportés	172 787,57 €				172 787,57 €	0,00 €
TOTAUX	284 340,27 €	233 769,30 €	154 471,13 €	220 642,10 €	438 811,40 €	454 411,40 €
Résultats de clôture	50 570,97 €	0,00 €	0,00 €	66 170,97 €	0,00 €	15 600,00 €
Reste à réaliser	15 600,00 €				15 600,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	299 940,27 €	233 769,30 €	154 471,13 €	220 642,10 €	454 411,40 €	454 411,40 €
RESULTATS DEFINITIFS	66 170,97 €	0,00 €	0,00 €	66 170,97 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour l'Hôtel d'entreprises sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

J - COMPTE ANNEXE POUR LA LOCATION DES BATIMENTS ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	989 068,25 €	1 590 460,28 €	865 728,34 €	1 261 838,09 €	1 854 796,59 €	2 852 298,37 €
Résultats reportés	995 373,28 €				995 373,28 €	0,00 €
TOTAUX	1 984 441,53 €	1 590 460,28 €	865 728,34 €	1 261 838,09 €	2 850 169,87 €	2 852 298,37 €
Résultats de clôture	393 981,25 €	0,00 €	0,00 €	396 109,75 €	0,00 €	2 128,50 €
Reste à réaliser	2 128,50 €				2 128,50 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 986 570,03 €	1 590 460,28 €	865 728,34 €	1 261 838,09 €	2 852 298,37 €	2 852 298,37 €
RESULTATS DEFINITIFS	396 109,75 €	0,00 €	0,00 €	396 109,75 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	120	7	3	1

Les résultats du compte annexe pour la location des bâtiments Ecole supérieure de commerce sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

K - COMPTE ANNEXE POUR LES RESEAUX DE CHAUFFAGE URBAIN :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	502 895,96 €	279 384,73 €	380 256,69 €	632 224,97 €	883 152,65 €	911 609,70 €
Résultats reportés	74 968,98 €			332 564,00 €	74 968,98 €	332 564,00 €
TOTAUX	577 864,94 €	279 384,73 €	380 256,69 €	964 788,97 €	958 121,63 €	1 244 173,70 €
Résultats de clôture	298 480,21 €	0,00 €	0,00 €	584 532,28 €	0,00 €	286 052,07 €
Reste à réaliser	418 183,88 €	161 571,00 €			418 183,88 €	161 571,00 €
TOTAUX CUMULES	996 048,82 €	440 955,73 €	380 256,69 €	964 788,97 €	1 376 305,51 €	1 405 744,70 €
RESULTATS DEFINITIFS	555 093,09 €	0,00 €	0,00 €	584 532,28 €	0,00 €	29 439,19 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour les réseaux de chauffage urbain sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

L - COMPTE ANNEXE POUR LA MARPA :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	35 040,71 €	47 247,83 €	295 961,36 €	287 323,89 €	331 002,07 €	334 571,72 €
Résultats reportés		137 765,12 €		10 995,95 €	0,00 €	148 761,07 €
TOTAUX	35 040,71 €	185 012,95 €	295 961,36 €	298 319,84 €	331 002,07 €	483 332,79 €
Résultats de clôture	0,00 €	149 972,24 €	0,00 €	2 358,48 €	0,00 €	152 330,72 €
Reste à réaliser	13 235,79 €				13 235,79 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	48 276,50 €	185 012,95 €	295 961,36 €	298 319,84 €	344 237,86 €	483 332,79 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	136 736,45 €	0,00 €	2 358,48 €	0,00 €	139 094,93 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour la MARPA sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

M - COMPTE ANNEXE POUR LA ZAC LA HAIE DES FOURCHES :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	817 364,62 €	736 367,24 €	755 061,48 €	836 058,86 €	1 572 426,10 €	1 572 426,10 €
Résultats reportés	200 431,17 €			200 431,17 €	200 431,17 €	200 431,17 €
TOTAUX	1 017 795,79 €	736 367,24 €	755 061,48 €	1 036 490,03 €	1 772 857,27 €	1 772 857,27 €
Résultats de clôture	281 428,55 €	0,00 €	0,00 €	281 428,55 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 017 795,79 €	736 367,24 €	755 061,48 €	1 036 490,03 €	1 772 857,27 €	1 772 857,27 €
RESULTATS DEFINITIFS	281 428,55 €	0,00 €	0,00 €	281 428,55 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour la ZAC la Haie des Fourches sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

N - COMPTE ANNEXE POUR GEMAPI :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	6 220 232,63 €	6 201 226,36 €	1 815 778,70 €	2 952 525,28 €	8 036 011,33 €	9 153 751,64 €
Résultats reportés	445 816,34 €			2 049 766,07 €	445 816,34 €	2 049 766,07 €
TOTAUX	6 666 048,97 €	6 201 226,36 €	1 815 778,70 €	5 002 291,35 €	8 481 827,67 €	11 203 517,71 €
Résultats de clôture	464 822,61 €	0,00 €	0,00 €	3 186 512,65 €	0,00 €	2 721 690,04 €
Reste à réaliser	51 628,64 €	28 579,00 €			51 628,64 €	28 579,00 €
TOTAUX CUMULES	6 717 677,61 €	6 229 805,36 €	1 815 778,70 €	5 002 291,35 €	8 533 456,31 €	11 232 096,71 €
RESULTATS DEFINITIFS	487 872,25 €	0,00 €	0,00 €	3 186 512,65 €	0,00 €	2 698 640,40 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour la GEMAPI sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

O - COMPTE ANNEXE POUR LA ZAC DE CUPIGNY :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 285 085,54 €	1 183 909,79 €	926 542,46 €	1 027 718,54 €	2 211 628,00 €	2 211 628,33 €
Résultats reportés	62 500,00 €			62 499,67 €	62 500,00 €	62 499,67 €
TOTAUX	1 347 585,54 €	1 183 909,79 €	926 542,46 €	1 090 218,21 €	2 274 128,00 €	2 274 128,00 €
Résultats de clôture	163 675,75 €	0,00 €	0,00 €	163 675,75 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 347 585,54 €	1 183 909,79 €	926 542,46 €	1 090 218,21 €	2 274 128,00 €	2 274 128,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	163 675,75 €	0,00 €	0,00 €	163 675,75 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	128	121	7	3	

Les résultats du compte annexe pour la ZAC de Cupigny sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

P - COMPTE ANNEXE POUR LA ZAE CHANTEREIGNE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	13 095 220,15 €	12 693 803,95 €	12 876 641,00 €	15 689 788,71 €	25 971 861,15 €	28 383 592,66 €
Résultats reportés		6 196,05 €			0,00 €	6 196,05 €
TOTAUX	13 095 220,15 €	12 700 000,00 €	12 876 641,00 €	15 689 788,71 €	25 971 861,15 €	28 389 788,71 €
Résultats de clôture	395 220,15 €	0,00 €	0,00 €	2 813 147,71 €	0,00 €	2 417 927,56 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	13 095 220,15 €	12 700 000,00 €	12 876 641,00 €	15 689 788,71 €	25 971 861,15 €	28 389 788,71 €
RESULTATS DEFINITIFS	395 220,15 €	0,00 €	0,00 €	2 813 147,71 €	0,00 €	2 417 927,56 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	131	126	5		

Les résultats du compte annexe pour la ZAE Chantereigne sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

Q - COMPTE ANNEXE POUR LA GARE ROUTIERE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	0,00 €	25 000,00 €	80 897,73 €	213 534,06 €	80 897,73 €	213 534,06 €
Résultats reportés	25 000,00 €			9 833,63 €	25 000,00 €	9 833,63 €
TOTAUX	25 000,00 €	25 000,00 €	80 897,73 €	223 367,69 €	105 897,73 €	248 367,69 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142 469,96 €	0,00 €	142 469,96 €
Reste à réaliser	25 000,00 €				25 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	50 000,00 €	25 000,00 €	80 897,73 €	223 367,69 €	130 897,73 €	248 367,69 €
RESULTATS DEFINITIFS	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	142 469,96 €	0,00 €	117 469,96 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	122	5	4	

Les résultats du compte annexe pour la gare routière sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

R - COMPTE ANNEXE POUR LA LOCATION DES MOYENS DE TRANSPORT :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	65 750,00 €	1 500,00 €	52 345,15 €	97 166,31 €	118 095,15 €	98 666,31 €
Résultats reportés				56 539,00 €	0,00 €	56 539,00 €
TOTAUX	65 750,00 €	1 500,00 €	52 345,15 €	153 705,31 €	118 095,15 €	155 205,31 €
Résultats de clôture	64 250,00 €	0,00 €	0,00 €	101 360,16 €	0,00 €	37 110,16 €
Reste à réaliser	89 500,00 €				89 500,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	155 250,00 €	1 500,00 €	52 345,15 €	153 705,31 €	207 595,15 €	155 205,31 €
RESULTATS DEFINITIFS	153 750,00 €	0,00 €	0,00 €	101 360,16 €	52 389,84 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	122	5	4	

Les résultats du compte annexe pour la location des moyens de transport sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

S - COMPTE ANNEXE POUR L'EAU POTABLE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 264,87 €	7 642,56 €	7 642,56 €	18 051,23 €	8 907,43 €	25 693,79 €
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	1 264,87 €	7 642,56 €	7 642,56 €	18 051,23 €	8 907,43 €	25 693,79 €
Résultats de clôture	0,00 €	6 377,69 €	0,00 €	10 408,67 €	0,00 €	16 786,36 €
Reste à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 264,87 €	7 642,56 €	7 642,56 €	18 051,23 €	8 907,43 €	25 693,79 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	6 377,69 €	0,00 €	10 408,67 €	0,00 €	16 786,36 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	122	5	4	

Les résultats du compte annexe pour l'eau potable sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

T - COMPTE ANNEXE POUR LE CAMPING COMMUNAUTAIRE :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	18 482,96 €	0,00 €		0,41 €	18 482,96 €	0,41 €
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	18 482,96 €	0,00 €	0,00 €	0,41 €	18 482,96 €	0,41 €
Résultats de clôture	18 482,96 €	0,00 €	0,00 €	0,41 €	18 482,55 €	0,00 €
Reste à réaliser	75 089,80 €				75 089,80 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	93 572,76 €	0,00 €	0,00 €	0,41 €	93 572,76 €	0,41 €
RESULTATS DEFINITIFS	93 572,76 €	0,00 €	0,00 €	0,41 €	93 572,35 €	0,00 €

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	126	121	5	5	

Les résultats du compte annexe pour le camping communautaire sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des **comptes de gestion** relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser constatés au compte administratif du budget principal et de treize budgets annexes de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° - Décide d'affecter le résultat de chaque budget de la manière suivante :

	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	USINES RELAIS	PARC DU GRAND TROYES	ELIMINATION DES DECHETS
POUR MEMOIRE					
- Déficit antérieur reporté					
- Excédent antérieur reporté	4 679 117,82 €	6 613 225,26 €	17 042,08 €	297 160,99 €	3 517 291,91 €
- Virement à la section d'investissement					
RESULTAT DE L'EXERCICE FONCT					
- Déficit			16 275,10 €	557 811,29 €	577 602,47 €
- Excédent	4 942 678,02 €	655 292,34 €			
A - EXCEDENT AU 31/12/2020	9 621 795,84 €	7 268 517,60 €	766,98 €		2 939 689,44 €
Affectation obligatoire					
- à l'apurement du déficit					
- à l'exécution du virement en section d'investissement (1068)	944 158,11 €				
Solde disponible					
- Affectation complémentaire en réserves					
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	8 677 637,73 €	7 268 517,60 €	766,98 €		2 939 689,44 €
B -DEFCIT AU 31/12/2020				260 650,30 €	
- Déficit antérieur reporté					
- Reprise sur excédent antérieur					
- Déficit résiduel à reporter sur 2020 (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	260 650,30 €	0,00 €
- Excédent disponible (R002)					

	PARC DES EXPOSITIONS	PATINOIRE	STADE DE L'AUBE	LOCATION BATIMENTS ESC	HOTEL ENTREPRISES
POUR MEMOIRE					
- Déficit antérieur reporté					
- Excédent antérieur reporté					
- Virement à la section d'investissement					
RESULTAT DE L'EXERCICE FONCT					
- Déficit					
- Excédent	161 460,07 €	164 697,13 €	65 942,70 €	396 109,75 €	66 170,97 €
A - EXCEDENT AU 31/12/2020	161 460,07 €	164 697,13 €	65 942,70 €	396 109,75 €	66 170,97 €
Affectation obligatoire					
- à l'apurement du déficit					
- à l'exécution du virement en section d'investissement (1068)	161 460,07 €	164 697,13 €	65 942,70 €	396 109,75 €	66 170,97 €
Solde disponible					
- Affectation complémentaire en réserves					
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)					
B -DEFCIT AU 31/12/2020					
- Déficit antérieur reporté					
- Reprise sur excédent antérieur					
- Déficit résiduel à reporter sur 2020 (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Excédent disponible (R002)					

	RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN	MARPA	ZA LA HAIE DES FOURCHES	GEMAPI	ZAC CUIPIGNY
POUR MEMOIRE					
- Déficit antérieur reporté					
- Excédent antérieur reporté	332 564,00 €	10 995,85 €	200 431,17 €	2 049 766,07 €	62 499,87 €
- Virement à la section d'investissement					
RESULTAT DE L'EXERCICE FONCT					
- Déficit		8 637,47 €			
- Excédent	251 968,28 €		80 997,38 €	1 136 746,58 €	101 176,08 €
A - EXCEDENT AU 31/12/2020	584 632,28 €	2 368,48 €	281 428,55 €	3 186 512,66 €	163 675,75 €
Affectation obligatoire					
- à l'apurement du déficit			281 428,55 €		163 675,75 €
- à l'exécution du virement en section d'investissement (1068)	555 093,09 €		0,00 €	487 872,25 €	
Solde disponible					
- Affectation complémentaire en réserves					
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	29 439,19 €	2 368,48 €	281 428,55 €	2 698 640,40 €	163 675,75 €
B - DEFICIT AU 31/12/2020					
- Déficit antérieur reporté					
- Reprise sur excédent antérieur					
- Déficit résiduel à reporter sur 2020 (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
- Excédent disponible (R002)					

	ZAE CHANTEREGNE	GARE ROUTIERE	LOCATION MOYENS DE TRANSPORT	EAU POTABLE	CAMPING COMMUNAUTAIRE
POUR MEMOIRE					
- Déficit antérieur reporté					
- Excédent antérieur reporté	0,00 €	9 833,63 €	56 539,00 €	0,00 €	0,00 €
- Virement à la section d'investissement					
RESULTAT DE L'EXERCICE FONCT					
- Déficit					
- Excédent	2 813 147,71 €	132 636,33 €	44 821,16 €	10 408,67 €	0,41 €
A - EXCEDENT AU 31/12/2020	2 813 147,71 €	142 469,96 €	101 360,16 €	10 408,67 €	0,41 €
Affectation obligatoire					
- à l'apurement du déficit	395 220,15 €				
- à l'exécution du virement en section d'investissement (1068)		25 000,00 €	101 360,16 €		0,41 €
Solde disponible					
- Affectation complémentaire en réserves					
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	2 813 147,71 €	117 469,96 €	0,00 €	10 408,67 €	0,00 €
B - DEFICIT AU 31/12/2020					
- Déficit antérieur reporté					
- Reprise sur excédent antérieur					
- Déficit résiduel à reporter sur 2020 (D002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Excédent disponible (R002)					

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	126	121	5	5	

Les affectations de résultat sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés

6° - Approuve les bilans des transactions immobilières de l'année 2020 tels qu'ils figurent dans les annexes du compte administratif 2020.

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	126	121	5	5	

Les bilans des transactions immobilières de l'année 2020 sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLET Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Présents et ne prennent pas part au vote : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°03	Attributions 2021 de fonds de concours au titre du guide des aides Elaboration et suivi du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - Demande de subvention FNADT
RAPPORTEUR	Marie-France JOLLIOT

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	126	126			4

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**ATTRIBUTIONS 2021 DE FONDS DE CONCOURS
AU TITRE DU GUIDE DES AIDES**

**ELABORATION ET SUIVI DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)
DEMANDE DE SUBVENTION FNADT**

I. ATTRIBUTIONS 2021 DE FONDS DE CONCOURS

Annexe : proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021 (annexe 1)

Exposé :

Conformément à la délibération n°04 du 8 avril 2021, il a été convenu le traitement prioritaire des dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours inférieurs à 50 000 €. Ces dossiers ne seront pas comptabilisés dans les quotas imposés pour la suite du mandat.

Par ailleurs, les dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours supérieurs à 50 000 €, les dossiers déposés en 2020 en attente de complétude et les dossiers 2021 seront traités suivant la limite fixée d'un dossier par commune d'ici la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement.

Compte-tenu de l'éligibilité des opérations et de la complétude de 24 dossiers, il est proposé d'attribuer les fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après :

1. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : dossiers déposés en 2018/2019

Communes de moins de 1 000 habitants

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Dierrey Saint-Pierre – Restauration partielle de la toiture de l'église – 2^{ème} tranche

Afin d'améliorer la longévité de l'église et de garder ce patrimoine en bon état de conservation, la commune de Dierrey Saint-Pierre a décidé d'effectuer des travaux de restauration de l'église. La restauration complète de cet édifice se décomposait en deux tranches. A ce jour, la tranche 1 est terminée. Afin de finaliser les travaux de restauration, la deuxième phase a été engagée.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} juin 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 58 791 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 11 758 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lavau – Création et réhabilitation de trottoirs route de Mery et Blés d'Or

La commune de Lavau souhaite effectuer des travaux de mise aux normes, de création et de réhabilitation des trottoirs. L'ensemble de ces travaux permettra une mise en sécurité des piétons et une accessibilité pour tous.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 octobre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 99 676 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 19 935 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Ruvigny – Aménagement rue de la Barse – phase 2

La commune de Ruvigny souhaite procéder à l'aménagement de la rue de la Barse (phase 2). Ces travaux englobent la construction de bordures de trottoirs, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques...

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 128 610 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 25 722 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune Villechétif – Aménagement du centre bourg : rue de la Croix et accès micro-crèche

La commune de Villechétif souhaite procéder à l'aménagement de la rue de la Croix et l'accès à la micro-crèche. Ces travaux englobent la construction de bordures de trottoirs, les espaces de stationnements...

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 128 573 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 25 715 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Communes de plus de 1 000 habitants < 2 000 habitants

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouilly – Travaux de voirie rue des AFN

La commune de Bouilly a souhaité réaliser l'aménagement de la rue des AFN.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 19 septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 27 526 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 5 505 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouilly – Construction d'un terrain multisports

La commune de Bouilly a souhaité réaliser la construction d'un terrain multisports.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 3 février 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 69 112 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 13 822 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Communes de plus de 2 000 habitants

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lusigny-Sur-Barse – Aménagement d'une structure de loisirs et restauration (partie extrascolaire).

La commune de Lusigny-Sur-Barse a souhaité réhabiliter un local communal en accueil pour enfants.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} avril 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 180 907 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 36 181 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Julien-les-Villas – Installation de jeux pour enfants Parc Grimont et de la Moline.

Dans la continuité du programme d'aménagement des parcs communaux, la commune de Saint-Julien-les-Villas souhaite installer en complément de l'aire de jeux pour les plus petits un portique dans le parc Grimont ainsi que des installations « Fitness » en complément des structures ludiques déjà installées parc de la Moline.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 2 septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 27 688 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 5 538 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Lyé – Création d'une salle polyvalente dans le centre de première intervention.

Dans son centre de première intervention libéré, la commune de Saint Lyé a souhaité créer une salle polyvalente destinée à l'accueil d'animations culturelles de la médiathèque, les activités du service de vie locale, l'accueil des loisirs, les réceptions familiales....

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 24 novembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 153 949 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 30 790 € € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

2. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : Dossiers déposés en 2020/2021

Communes de moins de 1 000 habitants

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bucey-En-Othe – Eclairage du terrain de football

La commune de Bucey-En-Othe a décidé d'effectuer des travaux de réhabilitation du terrain de football en remplaçant l'ancien éclairage par des projecteurs LED.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 10 034 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 2 007 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune Courteranges – Construction d'un terrain multisports

La commune de Courteranges a décidé de créer un équipement sportif multisports.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} décembre 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 32 000 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 6 400 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Crésantignes – Travaux de rénovation de l'école

La commune de Crésantignes a décidé d'effectuer des travaux de rénovation du plancher de l'école.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 26 octobre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 5 745 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 1 149 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Isle-Aumont – Travaux d'accessibilité de la Mairie

La commune de Isle-Aumont a décidé d'effectuer des travaux de réhabilitation de la mairie (salle du Conseil et des mariages).

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 10 octobre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 70 837 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 14 167 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Javernant – Aménagement de trottoirs route de Villery

La commune de Javernant souhaite effectuer des travaux de voirie, notamment l'aménagement de trottoirs route de Villery. L'ensemble de ces travaux permettra une mise en sécurité des piétons.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} mars 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 155 285 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 31 057 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de La-Vendue-Mignot – Travaux de voirie communale route de la Forêt

La commune de La-Vendue-Mignot souhaite réaliser l'aménagement de la voirie du carrefour route de la forêt.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} mars 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 23 691€ H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 4 738 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Machy– Travaux d'aménagement d'une place PMR et accessibilité aux abords de la salle communale

La commune de Machy souhaite réaliser l'aménagement d'une place PMR et l'accessibilité aux abords de la salle communale.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 3 mai 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 1 767€ H.T.

Conformément à la fiche du guide des aides relative au dispositif de cofinancement structurant, et par dérogation au règlement général du guide des aides fixant un

minimum de participation de Troyes Champagne Métropole à 500 €, il est proposé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 353 €, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mergéy – Travaux de voirie communale rue Vincent et rue des Ardivilliers

La commune de Mergéy souhaite rénover et moderniser les rues Vincent et des Ardivilliers.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 6 octobre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 117 046€ H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 23 409 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montaulin – Construction d'un terrain multisports

La commune de Montaulin a souhaité réaliser la construction d'un terrain multisports.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 64 965 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 12 993 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montsuzain – Travaux de voirie RD8 et RD9

La commune de Montsuzain souhaite réaliser l'aménagement de la voirie à l'entrée de la commune.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 6 avril 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 112 867 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 22 573 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roncenay – Travaux de réhabilitation de la Mairie

La commune de Roncenay souhaite rénover et isoler le bâtiment de la mairie.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1^{er} juin 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 33 063 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 6 613 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Léger-Près-Troyes - Travaux de voirie communale rue des Vignes de Pelletier

La commune de Saint-Léger-Près-Troyes souhaite réaliser l'aménagement de la rue des Vignes de Pelletier.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 25 octobre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 23 845 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 4 769 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pouange – Travaux de voirie rue des Cortins

La commune de Saint-Pouange souhaite rénover la rue des Cortins.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 novembre 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 19 050 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 3 810 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Souigny – Travaux de voirie communale rue d'Ymont

La commune de Souigny souhaite réaliser l'aménagement de la rue d'Ymont.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 14 janvier 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 353 292 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 70 658 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Communes de plus de 2 000 habitants

- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-André-Les-Vergers – Requalification de l'avenue de l'Île-Germaine

La commune de Saint-André-Les-Vergers souhaite réaliser un aménagement structurant pour la commune à travers la requalification de l'avenue de l'Île-Germaine.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 janvier 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 1 275 536 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 255 107 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

Dans un contexte de maîtrise budgétaire, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de 200 000 € au titre de l'année 2021 ce qui correspond à la moitié du plafond maximum de 400 000 € pour l'aménagement d'espaces structurants des communes > 2 000 habitants. Le reliquat de 55 107 € sera proposé au vote du budget primitif 2022.

Année	Assiette éligible retenue	Fonds de concours proposé	Taux
2021	1 000 000 €	200 000 €	20%
2022	275 536 €	55 107 €	20%

3. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : modification d'attribution

- Modification du fonds de concours attribué à la commune de Bouilly – Halle sportive

La commune de Bouilly a été attributaire d'un fonds de concours d'un montant de 89 370 €, par délibération n°39 du 21 décembre 2017, pour la construction d'une halle sportive.

Le plan de financement du projet comprend entre autres financeurs une aide de l'Europe (FEADER).

Afin d'optimiser le montant de la subvention européenne, il convient de modifier l'assiette éligible retenue par Troyes Champagne Métropole ainsi que le taux d'attribution dans la limite du montant de fonds de concours attribué précédemment. Le plan de financement est modifié comme suit :

	Assiette éligible retenue	Fonds de concours proposé	Taux
Délibération n°39 du 21/12/2017	1 334 770 €	89 370,00 €	6,70%
Objet de la présente délibération	189 426 €	89 370,00 €	50% plafonnés

Cette opération a déjà fait l'objet de versement du fonds de concours attribué en 2017 pour un montant de 30 391,46 €.

II. DEMANDE DE SUBVENTION FNADT POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

Le Conseil régional du Grand Est a souhaité s'engager dans la nouvelle génération de contractualisation territoriale proposée par l'Etat faisant ainsi des CTRTE (Contrats Territoriaux de Relance et Transition Ecologique) proposés à l'échelle nationale des PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique) en région Grand Est. **Troyes Champagne Métropole a été retenu comme territoire porteur de ce Pacte sur son périmètre.**

D'une durée de 6 ans (2021-2026), le PTRTE va illustrer la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il accompagnera la mise en œuvre du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole tout au long de la mandature. Ce contrat pluriannuel, permettra de mobiliser, **au profit d'une pluralité de porteurs de projets dont l'ensemble des communes**, les crédits de l'Etat, de la Région et du Département, crédits renforcés par le plan de relance sur les deux premières années. Il a vocation à se substituer progressivement aux multiples dispositifs existants (Contrat de ruralité, Contrat de ville, programme Action cœur de ville, ...). Les sources de financement sont variées : les crédits du plan de relance, les contractualisations existantes de l'État et de la Région, les dotations de l'État (DSIL, DETR, FNADT), les programmes d'appui et l'apport des opérateurs partenaires (Cerema, Ademe, Banque des territoires, ANAH, ANRU...). Il s'agit de simplifier la contractualisation et de favoriser la convergence et la complémentarité des politiques publiques et les instruments financiers qui leur sont dédiés.

Afin d'être accompagné dans la conduite de ce nouveau dispositif, **son élaboration, sa mise en œuvre et assurer son suivi**, une subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) peut être sollicitée auprès de l'Etat pour le financement d'un poste de Chef de projet et ce, pour une durée de 3 ans, de manière dégressive.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant TTC	Subvention	Montant	%
Poste Chef de projet PTRTE 1 ^{ère} année	70 212	FNADT 1 ^{ère} année	70 212	100
Poste Chef de projet PTRTE 2 ^{ème} année	70 212	FNADT 2 ^{ème} année	35 106	50
Poste Chef de projet PTRTE 3 ^{ème} année	70 212	FNADT 3 ^{ème} année	17 553	25
TOTAL	210 636	TOTAL	122 871	

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER au titre du dispositif de cofinancement structurant les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent en détail en annexe de la présente délibération ;**
- **DE MODIFIER l'attribution précédente pour le projet de halle sportive de la commune de Bouilly ;**

- **DE DEROGER** au règlement général du guide des aides pour l'attribution du fonds de concours à la commune de Machy, relative aux travaux d'aménagement d'une place PMR et de l'accessibilité aux abords de la salle communale ;
- **D'APPROUVER** la création d'un poste de Chef de projet PTRTE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter la subvention FNADT relative à ce poste soit un total de 122 871 € sur une dépense prévisionnelle de 210 636 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

Proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021

Fonds de concours 2018-2019 non comptabilisés dans les quotas imposés dans le mandat

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers 2018-2019			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
Communes de moins de 1 000 habitants								
DIERREY SAINT-PIERRE	Restauration toiture de l'église - phase 2	01/06/19	58 791 €	20%	11 758 €	58 791 €	20%	11 758 €
LAVAU	Création de trottoirs - route de Mery et Blés d'Or	16/10/19	99 676 €	20%	19 935 €	99 676 €	20%	19 935 €
RUVIGNY	Aménagement rue de la Barse - phase 2	01/09/19	128 610 €	20%	25 722 €	128 610 €	20%	25 722 €
VILLECHETIF	Aménagement rue de la Croix	01/03/21	128 573 €	20%	25 715 €	128 573 €	20%	25 715 €
			sous-total 1					83 130 €

Communes de 1 000 à 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers 2018-2019			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
Communes de plus de 2 000 habitants								
BOUILLY	Voie - rue des Afn	19/09/19	27 526 €	20%	5 505 €	27 526 €	20%	5 505 €
BOUILLY	Terrain multisports	03/02/21	69 112 €	20%	13 822 €	69 112 €	20%	13 822 €
			sous-total 2					19 327 €

Communes de plus de 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers 2018-2019			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
Communes de plus de 2 000 habitants								
LUSIGNY-SUR-BARSE	Aménagement d'une structure accueil de loisirs - restauration	01/04/19	180 907 €	20%	36 181 €	180 907 €	20%	36 181 €
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	Installation de jeux pour enfants parc Grimont et parc de la Moline	02/09/19	27 688 €	20%	5 538 €	27 688 €	20%	5 538 €
SAINT-LYE	Création d'une salle polyvalente dans le centre de première intervention	24/11/19	153 949 €	20%	30 790 €	153 949 €	20%	30 790 €
			sous-total 3					72 509 €
			Total (1 + 2 + 3)					174 966 €

Proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021

Fonds de concours 2020-2021 ou 2018-2019 > à 50 000 Euros

Communes de moins de 1 000 habitants

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération			Dossiers N°1		
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
BUCEY-EN-OTHE	Réhabilitation éclairage terrain de football	01/04/21	10 034 €	20%	2 007 €	10 034 €	20%	2 007 €
COURTERANGES	Construction d'un multisports	01/12/21	32 000 €	20%	6 400 €	32 000 €	20%	6 400 €
CRESANTIGNES	Travaux de réfection de l'école	26/10/20	5 745 €	20%	1 149 €	5 745 €	20%	1 149 €
ISLE-AUMONT	Travaux d'accessibilité de la Mairie	10/10/19	70 837 €	20%	14 167 €	70 837 €	20%	14 167 €
JAVERNANT	Création de trottoirs - route de Villery	01/03/21	155 285 €	20%	31 057 €	155 285 €	20%	31 057 €
LA VENDUE MIGNOT	Voirie - route de la Forêt	01/03/21	23 691 €	20%	4 738 €	23 691 €	20%	4 738 €
MACHY	Aménagement PMR et accessibilité abords salle communale	03/05/21	1 767 €	20%	353 €	1 767 €	20%	353 €
MERGEY	Voirie - Rues Vincent et des Ardilliers	06/10/20	117 046 €	20%	23 409 €	117 046 €	20%	23 409 €
MONTAULIN	Terrain multisports	01/04/21	64 965 €	20%	12 993 €	64 965 €	20%	12 993 €
MONTSUZAIN	Voirie - RD8 et RD9	06/04/21	112 867 €	20%	22 573 €	112 867 €	20%	22 573 €
RONCENAY	Réhabilitation de la Mairie	01/06/21	33 063 €	20%	6 613 €	33 063 €	20%	6 613 €
SAINTE-LEGER PRES TROYES	Voirie - rue des Vignes de Pelletier	25/10/20	23 845 €	20%	4 769 €	23 845 €	20%	4 769 €
SAINTE-POUANGE	Voirie - rue des Cortins	16/11/20	19 050 €	20%	3 810 €	19 050 €	20%	3 810 €
SOULIGNY	Voirie - rue d'Ymont	14/01/21	353 292 €	20%	70 658 €	353 292 €	20%	70 658 €
			sous-total 4			204 696 €		

Communes de 1 000 à 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers N°1		
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours attribués	Assiette éligible
	sous-total 5						0 €

Communes de plus de 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Dossiers N°1 (2021)		Dossiers N°1 (2022)			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours attribués	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués	
SAINT-ANDRE-LES-V.	Requalification Avenue de l'Île-Germaine	16/01/21	1 275 536 €	20%	255 107 €	1 000 000 €	20%	275 536 €	20%	55 107 €
	sous-total 6				200 000 €					55 107 €
	Total (4+5+6)									404 696 €

Fonds de concours 2018-2019 non comptabilisés dans les quotas imposés du mandat

174 966 €

Fonds de concours 2020-2021

404 696 €

TOTAL

579 662 €

Actualisation d'un fonds de concours - modification d'attribution

Communes de 1 000 à 2 000 habitants

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération		Modifications			
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours attribués	Assiette éligible	Taux attribué
BOUJILLY	Halle sportive	21/12/17	178 740 €	50%	89 370 €	178 740 €	50%	89 370 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°04	Projet de Rénovation Urbaine (PRU 1) - Réajustement de l'enveloppe de subvention au profit de Mon Logis
RAPPORTEUR	Marie-France JOLLIOT

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**PROJET DE RENOVATION URBAINE (PRU 1)
REAJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE DE SUBVENTION AU PROFIT DE MON LOGIS**

Annexes : tableau modifié (annexe 1) - délibération n°32 du 26/06/2018 (annexe 2)

Exposé :

Par délibération n°16 du 17/11/2009, la Communauté d'agglomération a approuvé les termes de la convention partenariale 2007-2012 pour la mise en œuvre du PRE Chantereigne - Montvilliers, et en particulier son annexe financière permettant d'accompagner financièrement les maîtres d'ouvrage.

Des principes de fongibilité ont par la suite été fixés par délibérations des 14/10/2014 et 26/06/2015 (délibération avenant de clôture du PRU) afin de permettre des derniers ajustements par maître d'ouvrage, entre les conventions et entre tous types d'opérations confondus, et ce conformément au calendrier de l'ANRU.

Néanmoins, par délibération du 26/06/2018, de nouveaux ajustements portant exclusivement sur les crédits de Troyes Champagne Métropole ont été opérés par maître d'ouvrage, et une date limite de réception des demandes de solde fixée en cohérence avec le calendrier de l'ANRU.

Concernant les opérations sous maîtrise d'ouvrage de Mon Logis, une erreur matérielle de présentation a été relevée concernant le montant de la participation, actualisé à tort pour l'opération « Démolition - 104 et 106 Sarrail » (0 € au lieu du maintien de l'enveloppe initiale de 150 000 €).

La participation ayant été versée, il convient de rétablir le montant initial et de rectifier le tableau comme annexé à la présente (annexe 1)

Par ailleurs, cela ne modifie en aucun cas les engagements contractuels de Troyes Champagne Métropole car ce montant correspond au montant indiqué dans l'annexe de la convention partenariale 2007-2012 avec l'ANRU et approuvée également le 17/11/2009.

Les autres dispositions prises dans le cadre de la délibération du 26 juin 2018 demeurent inchangées.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la correction matérielle apportée à l'opération « Démolition - 104 et 106 Sarrail » ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

ANNEXE 1

Ajustement des subventions des opérations portées par MON LOGIS

		Programme	Participation initiale	Participation actualisée	Fongibilité
Q.T	DÉMOLITION 15 %	1-7 Journal de et 2 Bozal	157 500,00 €	155 425,00 €	2 075,00 €
		2-5 Journal et garages	105 120,00 €	105 120,00 €	0,00 €
3 et 6 bis rue Lehaure		70 500,00 €	43 063,03 €	27 436,97 €	
25 Gaston Bergier/7 Lacorbuzier		55 500,00 €	51 202,74 €	4 297,26 €	
33-40 Jean Moulin/2-4 Raval		10 500,00 €	1 000,00 €	9 500,00 €	
9-23 Gaston Bergier		55 700,00 €	71 535,14 €	-15 835,14 €	
100 Avenue Sarrail		35 500,00 €	35 500,00 €	0,00 €	
95 Sarrail		25 500,00 €	25 500,00 €	0,00 €	
10 Fallery		5 750,00 €	1 000,00 €	4 750,00 €	
3 Jean Zay		27 000,00 €	1 000,00 €	26 000,00 €	
73 à 85 Sarrail	21 500,00 €	21 500,00 €	0,00 €		
91 à 95 Sarrail	9 450,00 €	9 450,00 €	0,00 €		
		104 à 106 Sarrail	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
Q.T	RESDENTIALISATION	1/3 Darmstadt et 1/7 Scène	145 100,00 €	122 737,33 €	22 362,67 €
		4 Place Saint	45 155,00 €	47 125,50 €	-197,50 €
		Lehaure Masson	55 400,00 €	72 176,10 €	-16 776,10 €
		Chavardais	30 500,00 €	24 295,00 €	6 205,00 €
		Berthelin	45 221,00 €	45 221,00 €	0,00 €
		Beaure Franklin	420 000,00 €	292 953,34 €	127 046,66 €
		104-106 Sarrail	57 150,00 €	55 150,00 €	2 000,00 €
		3 et 7 Hélène Boucher	142 500,00 €	75 275,27 €	67 224,73 €
		4 Hélène Boucher	15 000,00 €	22 473,27 €	-7 473,27 €
		15 et 16 Eau Fouge) 1-5 et 25-30 Eau Fouge	23 500,00 €	23 500,00 €	0,00 €
Q.T	SUR CHARGE FONCIERE - 20%	Raine Blanche	5 717,00 €	5 717,00 €	0,00 €
		Haut Trévoix - 3 plus cd	10 000,00 €	15 452,13 €	-1 292,13 €
Haut Trévoix (plat)		5 000,00 €			
Rue Paul Hervey - 10 plus - Roxières		38 451,00 €	38 500,00 €	-49,00 €	
7 plus cd - 1 Rue Chateaub - Treves		7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	
20 plus cd - rues Lakanal et Jules Ferry - La Chapelle		20 000,00 €	73 000,00 €	-53 000,00 €	
6 plus cd - camp du Moulin - Pont Saint-Marie		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
6 plus cd - 35 rue Chateaub - Saint-Savin		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
3 plat - rues Lakanal et Jules Ferry - La Chapelle		9 000,00 €	29 000,00 €	-20 000,00 €	
6 plat - 1 Rue de Chateaub - Treves		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
11 plus - rues Lakanal et Jules Ferry - La Chapelle	11 000,00 €	36 300,00 €	-25 300,00 €		
75 plus - 36-38 rue Voltzire	15 000,00 €	63 300,00 €	-48 300,00 €		
12 plus - rue Guy Mocquet - Saint-André les Vergers	12 000,00 €	1 000,00 €	11 000,00 €		
6 plus - 4 Boulevard de la Seine - Treves	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4 plus - rue de la Corcoran - Saint-Savin	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €		
14 plus - site Belfort	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
25 plus - avenues du Général Leclerc	25 000,00 €	59 264,33 €	-34 264,33 €		
		TOTAL	2 023 424,00 €	1 950 522,58 €	72 901,42 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëttitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François .

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Sont présents mais ne prennent pas part au vote : BUTAT André, DRIAT Boris, DUSACQ Maxime

Est excusée et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote : MEIRHAEGHE Sonia

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°05	Indemnisation des exploitants agricoles en cas de pertes de récolte liées à un dégât de culture autorisé pour les besoins de Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Catherine LEDOUBLE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	128	128			3

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN CAS DE PERTES DE RECOLTE LIEES A UN DEGAT DE CULTURE AUTORISE POUR LES BESOINS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Annexe : barème France Domaine (annexe 1)

Exposé :

Dans le cadre de l'aménagement futur d'emprises foncières pour des équipements publics (ex : déchetterie, zones d'activité...), Troyes Champagne Métropole a régulièrement besoin de recourir à des études de faisabilité de ses projets sur le terrain.

Avant d'acquérir l'emprise support du projet et s'assurer que le projet sera réalisable, elle doit en effet pouvoir réaliser des sondages de sols pour vérifier les contraintes de portance au sol, d'humidité ou réaliser des diagnostics et fouilles archéologiques.

Toutefois, la réalisation de ces sondages de sols peut conduire à la détérioration des récoltes en place, voire, exceptionnellement, de la structure en profondeur des couches du sol.

Il est apparu nécessaire de définir les bases de l'indemnisation que Troyes Champagne Métropole accepterait de verser, en cas de réalisation de sondages rendus nécessaires à la réflexion préalable à l'acquisition, aux exploitants agricoles en cas de perte de leur récolte, voire les propriétaires, si d'autres dommages étaient constatés en profondeur.

Un barème négocié entre la profession agricole et les services fiscaux prévoit les conditions financières de ces indemnisations pour pertes de récolte selon la nature de la culture en place et la région naturelle.

Ce barème apparaît adapté comme base de l'indemnisation des pertes de récolte, en fonction de la surface réellement détériorée, dans le cadre d'un état des lieux contradictoire dressé par les parties elles-mêmes, à défaut par huissier.

Il est également proposé d'avoir recours à un expert foncier à la charge de Troyes Champagne Métropole pour fixer le montant de l'indemnité en cas de détérioration des couches du sous-sol.

L'accord pour le versement des indemnisations pour pertes de récoltes ou détérioration des couches du sous-sol relèvera de délibérations spécifiques du Conseil communautaire.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe de l'indemnisation des exploitants agricoles en cas de préjudices consécutifs à la réalisation de sondages divers de sols pour les besoins d'études menées par Troyes Champagne Métropole en vue de ces acquisitions :**
 - **sur la base du barème départemental en vigueur des pertes de récoltes en cas de destruction de récoltes (les nouveaux barèmes se substitueront automatiquement à celui figurant en annexe sans qu'une nouvelle délibération ne soit nécessaire),**
 - **à dire d'expert foncier en cas de détérioration des couches du sous-sol.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

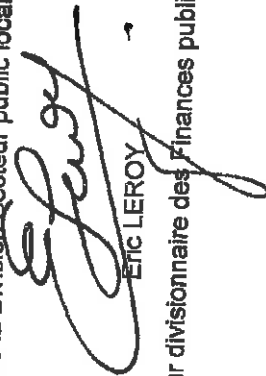
2016-2017

PERTES DE RECOLTE

Nature de culture	2014	2015	2016	Moyenne des deux meilleures des trois dernières années	Prime PAC à l'ha	TOTAL arrondi
Blé	1338	1203	1229	1284	336	1620
Escourgeon	1170	1151	1274	1222	336	1558
Orge de printemps	1139	986	1082	1111	336	1447
Maïs	1169	1198	917	1184	336	1520
Colza	1142	1230	1369	1300	336	1636
Betterave	2201	1956	1683	2079	336	2415
Pois	708	632	621	670	336	1006
Tournesol	832	762	775	804	336	1140
Luzerne	742	845	723	794	336	1130
Prairies temporaires ou permanentes	421	422	361	392	336	728
Frches, broussailles	229	346	336	341	/	341
Jachère	/	/	/	/	336	336

A Troyes, le 17 août 2016

Pour le Directeur départemental des Finances publiques,
le responsable de la Division Secteur public local – Domaine


ERIC LEROY

Inspecteur divisionnaire des Finances publiques

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOULLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Présents et ne prennent pas part au vote : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°06	Transports scolaires : avenant n°1 à la convention de groupement de commandes
RAPPORTEUR	Bernard ROBLET

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	126	126			4

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

TRANSPORT SCOLAIRE
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Annexe : projet d'avenant

Exposé :

Le Conseil communautaire du 8 avril 2021 a acté la reprise en gestion directe de la compétence transport scolaire à partir de la rentrée 2021. Afin de permettre l'exécution administrative, technique et financière des marchés publics de transport, il est proposé de passer un avenant à la convention de groupement de commande conclue entre la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole, approuvée par délibération n° 30 du Conseil Communautaire du 12 octobre 2018.

Ce projet d'avenant définit la répartition des coûts des services selon un prorata kilométrique identifié à partir des compétences de chacun des membres :

- Troyes Champagne Métropole étant compétente pour tous les kilomètres réalisés à l'intérieur de son ressort territorial et permettant de transporter des élèves habitant et étant scolarisés sur l'une des communes de l'Agglomération ;
- La Région Grand Est étant compétente pour tous les kilomètres réalisés en dehors de l'Agglomération et/ou pour véhiculer des élèves de Troyes Champagne Métropole vers des établissements extérieurs à l'Agglomération ;
- Les kilomètres réalisés par des véhicules assurant une navette entre les établissements de l'Agglomération et transportant des élèves dépendant de la compétence de chacun des membres seront répartis à 50 % pour Troyes Champagne Métropole et à 50 % pour la Région Grand Est.

Ce projet d'avenant indique également que chacun des membres sera responsable de la passation des ordres de services actant des modifications aux circuits et de la rémunération des transporteurs pour la part dépendant de sa compétence.

Les prochains avenants intervenant sur les marchés seront rédigés conjointement et seront présentés aux instances compétentes du coordinateur du groupement, à savoir la Région Grand Est.

Enfin et en cas de modification à venir sur un service ayant un impact financier pour l'un ou les deux membres du groupement, le membre à l'origine de la modification assumera la charge financière de la modification, selon le principe « qui commande paie ».

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour l'exécution de services de transport routier de voyageurs ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOIX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëttitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOULLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOJJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Est présent mais ne participe pas au vote : CHAMPAGNE Anicet

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°07	Transport en commun de l'agglomération troyenne - Convention d'objectifs pour la gestion du service transport scolaire
RAPPORTEUR	Olivier GIRARDIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	130	130		1	1

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**TRANSPORT EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TROYENNE
CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE**

Annexe : Convention d'objectifs pour la gestion du service de transport scolaire

Exposé :

Le Conseil communautaire du 8 avril 2021 a acté la reprise en gestion directe de la compétence transport scolaire sur 68 communes membres de l'agglomération. N'ayant pas les moyens humains au sein de la Direction des Mobilités pour gérer cette compétence en interne, il a été décidé de confier cette mission à la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT).

Dans ce contexte et afin d'encadrer les relations entre Troyes Champagne Métropole et son Exploitant historique la TCAT mais aussi de définir les liens avec la Région Grand Est et les transporteurs en charge des transports scolaires, il est proposé une convention d'objectifs dont le projet est joint au présent rapport.

Cette convention d'objectifs permet de définir les relations entre l'Agglomération et la TCAT pour la gestion des transports scolaires dans les domaines suivants :

- les aspects budgétaires (encaissement des recettes issues notamment des paiements des abonnements au transport scolaire, paiement des transporteurs prestataires, acquisitions diverses, etc.),
- les flux financiers entre Troyes Champagne Métropole et la TCAT (subvention annuelle, etc.),
- les modalités de suivi de l'activité,
- l'accompagnement à la prise de décision de l'Autorité Organisatrice,
- les aspects de communication, d'information et de relation avec les usagers.

Elle détaille également les missions de la TCAT pour la gestion du transport scolaire à compter de l'année scolaire 2021/2022 :

- gestion de la campagne d'inscription et de paiement des usagers scolaires,
- suivi administratif, technique et financier des contrats publics passés par Troyes Champagne Métropole avec les transporteurs,
- évolution du réseau et adaptation aux contraintes diverses (travaux, intempéries ...).

Cette convention d'objectifs sera d'une durée d'un an reconductible deux fois pour une durée d'un an.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet la convention d'objectifs pour la gestion du service transport scolaire entre Troyes Champagne Métropole et la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroiine
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLET Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°08	Vélo en libre-service - Modification des conditions générales d'accès et d'utilisation
RAPPORTEUR	Olivier GIRARDIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

VELO EN LIBRE-SERVICE : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION

Exposé :

Par délibération n°18 du 11 décembre 2019, Troyes Champagne Métropole a créé un service public de « Vélo en libre-service » qui donnera aux habitants et visiteurs de l'agglomération la possibilité de louer un vélo en libre-service pour une courte durée.

Le service de Vélo en libre-service proposera la location très courte durée (1/2 heure, 1 heure, ...) de vélos hybrides dotés de batterie électrique. Le service sera opérationnel 24h/24 et 7j/7. En raison de la survenance de la crise sanitaire au printemps 2020, l'ouverture du service « Vélo en libre-service » a été reportée à 2021.

A la suite d'une réévaluation du projet, le parc initial sera de cinquante vélos hybrides, cent batteries électriques avec une autonomie de 25 kilomètres et au moins une quinzaine de stations.

Les stations déployées à l'horizon 2021 seront les suivantes :

Nombre	Nom	Nombre de bornes
1	Pôle gare	10
2	Marie de Troyes – Office du tourisme	10
3	Campus - Cathédrale	9
4	Stade de l'Aube	5
5	Yschools-Brossolette	8
6	Hôpital Simone Veil	5
7	Place de Reichenbach	5
8	Aqualuc	5
9	UTT- Complexe sportif Henri Terré	10
10	IUT - Technopole	8
11	Parc des Moulins	10
12	Parc de Fouchy	8

Les stations « Parc de Fouchy » et « Parc des Moulins » sont des stations éphémères qui seront en service de fin juin à fin septembre 2021. Les équipements (stations, bornes et vélos) seront ensuite déplacés sur les stations « UTT-Complexe sportif Henri Terré » et « IUT-Technopole ».

A l'horizon 2022, l'offre sera étoffée avec au moins la mise en service de cinq stations supplémentaires.

La société publique locale Troyes Parc Auto (TPA) sera gestionnaire de ce service et ce, dans le cadre du marché public conclu avec Troyes Champagne Métropole. Le prestataire de ce service est Ecovelo.

Par délibération n°13 du 8 avril 2021, Troyes Champagne Métropole a adopté les conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) de ce futur service de Vélo en libre-service. Celui-ci encadre les conditions de location des vélos et d'utilisation du service. Chaque usager sera invité à prendre connaissance de ces CGAU et à les accepter avant toute location de vélo.

A l'aube de l'ouverture de ce nouveau service de mobilité douce, il convient de modifier certaines dispositions des CGAU afin d'être en adéquation avec les objectifs assignés à ce service, notamment une accessibilité au plus grand public et facilité d'accès et d'utilisation par tous les utilisateurs.

Ces modifications sont de deux ordres.

1° Modalités de paiement par carte bancaire

Dans le but de permettre l'utilisation de ce nouveau service par les personnes titulaires d'un compte bancaire domicilié hors de France, il vous est proposé de modifier les dispositions des CGAU afin de prévoir cette possibilité et les modalités de paiement pour ce profil d'usagers qui peuvent être, par exemple, des touristes étrangers. Le prestataire de paiement d'ECOVELO, dénommé Stripe, accepte jusqu'à plus de 135 devises différentes. Les utilisateurs pourraient payer dans une de ces devises étrangères et ECOVELO recevrait le montant équivalent en euros. Ces opérations seraient directement gérées par Stripe et il faudrait simplement que la banque de l'utilisateur autorise les paiements à l'étranger. Il est possible que la banque de l'utilisateur prenne une taxe supplémentaire :

- pour le changement de devise
- ou s'il n'y a pas de changement de devise mais que la banque de l'utilisateur n'est pas en France.

Les cartes bancaires qui seraient acceptées pour les paiements internationaux seraient les suivantes : Visa, Mastercard et American Express.

Les CGAU seraient modifiées comme suit : l'article 4.1. serait remplacé par les dispositions ci-dessous :

"4.1. Souscription au Service

4.1.1 Création d'un Compte

Pour souscrire un Abonnement, le souscripteur doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- *Être âgé, à la demande de souscription, d'au moins 14 ans révolus ;*
- *Ne pas être débiteur du Prestataire de somme(s) dont il ne se serait pas acquitté(s) au titre d'un précédent Contrat et/ou d'un ou plusieurs Contrats en cours auprès du Prestataire.*

Afin de pouvoir souscrire et utiliser le Service, l'utilisateur est invité à créer un Compte en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le Site internet ou l'Application mobile, après avoir pris connaissance du tutoriel d'utilisation du service. Il choisit :

- *Son Forfait ;*
- *Le moyen d'accès : Carte bancaire sans contact, Badge NFC, identification par application mobile ou SMS*
- *Son identifiant (numéro de téléphone) son adresse de contact (email) et mot de passe ; qui lui permettent par la suite d'accéder aux informations de son Compte et d'être contacté ;*

- Les modalités de facturation de son Forfait s'il souscrit à un Forfait.

Puis :

- Il saisit ses coordonnées bancaires et valide le protocole de sécurité associé ;
- Il doit également accepter les présentes CGAU en cochant la case prévue à cet effet et, notamment, autoriser le Prestataire à prélever jusqu'à 170 € au titre du dépôt de garantie dont les modalités sont précisées au sein de l'Article 5.2 ;

Afin de finaliser la souscription au Service, l'Utilisateur s'engage à payer le montant du Forfait quotidiennement ou mensuellement via un paiement sur sa carte bancaire.

L'Utilisateur autorise le Prestataire à débiter sur la carte bancaire enregistrée sur le Compte le montant dû au titre du Forfait et/ou des usages payants ainsi que le dépôt de garantie le cas échéant. Dans ce cas les coordonnées de la carte bancaire de l'Utilisateur sont enregistrées via un système de sécurisation de paiement en ligne auprès de la société Ecovelo dans les conditions prévues à l'article 5.4.

Seules les cartes bancaires des réseaux suivants sont acceptées :

- Réseau Carte Bleue
- Visa
- Mastercard
- American Express

Ne sont notamment pas acceptées les cartes des réseaux Visa Electron, Mastercard Maestro

Concernant les comptes domiciliés à l'étranger, l'Utilisateur peut payer dans la devise de son compte à condition que la banque de l'Utilisateur autorise les paiements à l'étranger. La Banque de l'Utilisateur peut prélever une taxe associée au changement de devise.

Une fois la souscription finalisée, un relevé est disponible dans son Compte dans la rubrique « Justificatifs de Paiement ». Sur demande, l'utilisateur peut demander une facture via le système d'assistance via l'application ou la webapp.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à tout Utilisateur ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGAU."

2° Dépôt de garantie

Il vous est proposé de remplacer l'article 10 des présentes CGAU par les dispositions suivantes :

" ARTICLE 10 -- PENALITES

Un dépôt de garantie, dont le montant est fixé par décision de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (170 €), est requis au moment de la souscription à un forfait (impossibilité à défaut pour l'Utilisateur de louer). Ce dépôt de garantie est constitué au moyen d'une empreinte sur la carte bancaire enregistrée par l'utilisateur dans son application.

Le dépôt de garantie peut être utilisé par le Prestataire pour prélever toute somme due à titre de pénalités en cas de manquement de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service. En cas d'insuffisance du montant du dépôt de garantie pour faire face aux pénalités dus par l'Utilisateur, l'Utilisateur sera redevable du montant du reliquat restant dû, qui pourra être exigé par le Prestataire.

La nature des manquements et le montant* des pénalités y afférentes sont les suivants :

- Vol du Vélo : 2.000 €* pour le Vélo à assistance électrique (le récépissé de la plainte portée au commissariat de police faisant foi). Ce montant correspond à la valeur de rachat d'un Vélo de qualité équivalente.
- Disparition du Vélo sans justification à compter du début de la location : 2.000 €* pour le Vélo à assistance électrique ;
- Détériorations subies par le Vélo et imputables à l'Utilisateur : montant forfaitaire de 100 €* par Vélo ;
- Intervention pour stopper une location et récupérer un Vélo retrouvé et laissé hors-stations plus de 24h par l'utilisateur : montant forfaitaire de 40€/Vélo.'

* les tarifs de dépôt de garantie et des pénalités ont été fixés par décision tarifaire n°D_2021_024 en date du 6 mai 2021.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE MODIFIER les conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) du service de vélo en libre-service en adoptant les dispositions mentionnées ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BECARD Francis	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BEURY Loëttitia	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BLANCHARD Dominique	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHON David	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLASCO Thierry	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASSON Christian	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BOICHUT Daniel	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOISSEAU Dominique	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOUDADI Rachida	GONCALVES José	MOSER Alain
BRANLE Christian	GOJJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BURRI Marie-Luce	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BUTAT André	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
CASTEX Jean-Marie	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHOISELAT Emmanuel	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOMAT Christophe	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
COCHET Jean-Michel	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
COURTOIS Jean-Christophe	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DA ROCHA Katia	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DAHDOUH Fadi	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DELAITRE Guy	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DENIS Valéry	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DESROUSSEAUX Pascal	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DRAGON Jean-Luc	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRIAT Boris	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DUCHÊNE Annie	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Sont présents mais ne prennent pas part au vote : GIRARDIN Olivier, HONORÉ Nicolas, REHN Yves, GUNDALL Philippe, DEHARBE Dominique, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, RAGUIN Jacky, BRANLE Christian

Sorti : BAUDOUX Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°09	Réseaux de chaleur - Réseau de La Chapelle Saint-Luc/Les Noës-Près-Troyes - Résiliation anticipée du contrat de délégation de service public
RAPPORTEUR	Jean-Pierre ABEL

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	109	105	4	10	9

Le Conseil communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**RESEAUX DE CHALEUR
RESEAU DE LA CHAPELLE SAINT LUC/LÉS NOËS-PRES-TROYES
RESILIANTE ANTICIPÉE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Annexe : rapport de présentation des modes de gestion

Exposé :

Troyes Champagne Métropole, autorité organisatrice et compétente en matière de construction et d'exploitation de réseaux de chauffage urbain est propriétaire du réseau de chauffage urbain qui dessert les communes de La Chapelle-Saint-Luc et des Noës-près-Troyes. La gestion du service est assurée à travers un contrat de délégation de service public (DSP) attribué à la Société SELYA depuis le 1er novembre 2012 pour une durée de treize ans.

A travers son action, la communauté d'agglomération s'efforce de réduire son empreinte carbone et soutient le développement d'une société plus économe. L'optimisation du coût de la chaleur distribuée aux abonnés du réseau de chaleur passe par une amélioration du réseau, une réduction des coûts intermédiaires de gestion et la recherche d'une énergie primaire plus verte et plus résiliente face aux fluctuations des énergies fossiles comme le fioul ou le gaz. La recherche du meilleur coût doit en outre permettre de capter de nouveaux abonnés et ainsi compenser la baisse vertueuse des puissances souscrites fruit notamment de l'amélioration de l'isolation du parc de logements et des différents programmes de déconstruction engagée dans le cadre du plan de rénovation urbaine. La multiplication au plan local comme au plan national, des sources d'approvisionnement en énergie renouvelable ou de récupération (développement du parc éolien, photovoltaïque, des digesteurs, des chaufferies biomasse, etc.) et les différents plans de soutien à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont à considérer. Le marché de l'énergie est de ce fait en pleine mutation.

Par délibération n°15 du 8 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé son schéma directeur des réseaux de chaleur.

Depuis le début du contrat de délégation de service public en 2012, le réseau enregistre une baisse continue de la puissance souscrite (-7,4%), d'une part sous l'effet de la disparition d'immeubles d'habitat collectif raccordés au réseau de chaleur dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine et d'autre part en raison des travaux d'isolation réalisés sur un certain nombre d'immeubles d'habitations connectés (logements sociaux principalement), qui ont minoré la consommation. Le fonctionnement du réseau à partir d'énergies fossiles ne permet plus de rassurer les potentiels abonnés sur la maîtrise des coûts dans la durée et l'accomplissement d'une démarche respectueuse pour l'environnement. C'est le cas notamment pour les bailleurs sociaux en quête de tarifs stables dans la durée et engagés dans une démarche de rénovation énergétique de leurs bâtiments visant à maîtriser le coût du chauffage de leurs bâtiments et leur empreinte énergétique.

De ce fait, un engagement en faveur d'une optimisation des tarifs d'une part et d'une utilisation accrue d'énergie renouvelable et de récupération (énergie décarbonée) d'autre part, constituent une orientation forte autour de l'évolution du réseau de chauffage urbain de La Chapelle Saint-Luc / Les Noës-près-Troyes.

Plusieurs leviers d'actions ont pu être identifiés :

- Un abaissement de la température du réseau (180°C Δ 105°C) pour gagner en efficacité énergétique et permettre demain le raccordement de sources d'énergie renouvelable ou de récupération (panneaux solaires thermiques, géothermie, unité de valorisation énergétique, etc.) ;
- Sous réserve de l'approbation de ce raccordement par le Conseil communautaire, le raccordement, à partir de 2022, à l'unité de valorisation énergétique (UVE), construite à proximité du réseau, dans le but d'abaisser et stabiliser le tarif aux usagers et d'utiliser une énergie décarbonée ;
- L'évolution tarifaire permettra d'aller chercher de nouveaux raccordements synonymes de densification du réseau permettant un lissage des coûts fixes d'investissement et d'exploitation. La reprise de la gestion du réseau en régie couplé aux évolutions à venir sur ce dernier permettrait à date de viser un objectif de baisse de 10% au profit de l'abonné (part R1 + R2).

L'évolution des contrats de commande publique est strictement encadrée par la loi et la jurisprudence afin de ne pas dénaturer le modèle économique sur lequel la mise en concurrence initiale a été réalisée. Faire supporter par avenant à un délégataire, à l'approche de la fin d'un contrat, un investissement (passage du réseau en basse température) estimé à 2 834 k € HT est susceptible de constituer un bouleversement économique du contrat d'origine indépendamment de la qualification de biens de reprises des investissements réalisés. La prise en compte des leviers d'action précités dans le contrat actuel n'est donc pas juridiquement possible.

Il est donc proposé de procéder à la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public pour motif d'intérêt général dans le but de sécuriser juridiquement les travaux de raccordement à l'UVE couplée à la mutation du réseau existant en réseau basse température.

L'article 92 du contrat de délégation de service public détermine le délai de prévenance en cas de résiliation anticipée pour motif d'intérêt général. Le délégataire peut alors prétendre à une indemnité. Les parties sont entrées en discussions pour une fixation à l'amiable de cette indemnité qui devrait correspondre aux sommes qui sont attendues sur l'exploitation du service, en dépenses et en recettes sur la période interrompue par cette période anticipée. Il est important de souligner que c'est l'exploitation du service qui sera ainsi géré en régie qui financera cette somme. Le même article 92 prévoit un règlement de l'indemnité dans les 6 mois qui suivent la date d'effet de la résiliation. Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole aura à décaisser entre 1 million et 2,2 millions d'euros (montant à fixer dans le cadre de la résiliation) correspondant aux recettes d'exploitation estimées sur la période 2022-2025.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Troyes Champagne Métropole consulté sur l'évolution du mode de gestion du service et sa reprise en régie a émis le 25 mai 2021, un avis favorable.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la résiliation anticipée pour motif d'intérêt général du contrat de délégation de service public confiée à la société SELYA pour l'exploitation du réseau de chaleur de La Chapelle-Saint-Luc et des Noës-près-Troyes et d'accepter le versement de l'indemnité conformément aux dispositions du contrat initial de délégation de service public ;**
- **DE RETENIR la régie autonome sans personnalité morale comme mode de gestion du réseau de chaleur de La Chapelle-Saint-Luc et des Noës-près-Troyes à compter du 3 janvier 2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëttitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLET Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAU Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Sont présents mais ne participent pas au vote : DENIS Valéry, RAGUIN Jacky, BRANLE Christian, LEPRINCE Didier, GOJJARD Pascal, LEBECQ Jérémy, BOUDADI Rachida, BLASCO Thierry, GARIGLIO Elisabeth

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote : BRET Marc, BILLET André, FRAENKEL Stéphanie

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°10	Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)
RAPPORTEUR	Karima OUADAH

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	118	118			9

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)

Annexes : convention constitutive du CDAD (annexe 1) et annexe financière (annexe 2)

Exposé

La loi n°98-1163 du 18/12/1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, modifiant la loi n°91-647 du 10/09/1991 relative à l'aide juridique, confie aux Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) le soin de piloter et de coordonner les actions en matière d'accès au droit sur leur territoire.

Le CDAD est chargé de recenser les besoins, de définir et mettre en œuvre une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées servant à faciliter l'accès au droit.

Par délibération du 24/06/2005, le Conseil communautaire approuvait la participation de la Communauté d'agglomération au CDAD de l'Aube par signature d'une convention constitutive, qui a par la suite été renouvelée en 2012 pour une période de 9 ans.

Il convient donc de procéder au renouvellement de la participation de Troyes Champagne Métropole au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du CDAD de l'Aube pour une durée de 15 ans, et préciser la contribution de chacun de ses membres.

Le GIP se compose de membres de droit et de membres associés. La Communauté d'agglomération en fait partie depuis sa constitution, comme membre associé ayant une voix consultative.

La convention constitutive annexée précise le cadre juridique qui régit le fonctionnement du CDAD de l'Aube, et l'annexe financière détaille le programme d'activités (permanences juridiques, colloques, informations collectives, stages, etc. ...), ainsi qu'un prévisionnel de l'apport des différents membres pour les 3 ans à venir.

Pour information, le prévisionnel des contributions de Troyes Champagne Métropole aux ressources du GIP, pour l'année 2021, est :

- **La participation financière de 21 940 €** qui correspond à :
 - une subvention de 12 000 € (attribuée par délibération n°03B du 08/04/2021, et qui fait l'objet d'une convention financière annuelle),
 - une prestation de service de 9 940 € qui correspond aux permanences juridiques au sein des espaces France Services gérés par Troyes Champagne Métropole.

- **La participation en nature**, avec la mise à disposition de 2 emplois, à hauteur de **69 500 €** (mission d'accueil et prises de rendez-vous à la Maison de la Justice et du Droit).

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la convention constitutive et son annexe financière jointes au présent rapport ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer la convention constitutive et son annexe financière.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroiine
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOJJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote : DUQUESNOY Olivier

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°11	Subventions aux clubs sportifs de haut niveau – Modalités d'application - Saison 2021-2022
RAPPORTEUR	David GARNERIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	131	131			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
MODALITES D'APPLICATION
SAISON 2021-2022**

Annexes : conventions de subvention club sportif de haut niveau

Exposé :

Conformément à l'article L.113-2 du Code du Sport, et à l'article 7.3.3 de ses statuts, Troyes Champagne Métropole est compétente au titre du soutien sous formes de subventions aux associations sportives ayant tout ou partie de leurs activités axées sur le sport de haut niveau.

Les associations sportives avec lesquelles la Communauté d'agglomération souhaite contractualiser, sont les suivantes :

- l'Association Sportive Sainte Maure-Troyes Handball Féminin,
- l'Association Sainte-Savine Basket Féminin,
- l'Association Rosières Saint-Julien Handball.

Le soutien financier projeté porterait, au titre de la saison 2021-2022, sur les actions suivantes :

- aide à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale comme les mercredis du basket et des actions en milieu scolaire,
- amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence
- participation aux charges d'occupation des équipements communaux.

Pour chacune de ces associations, il convient donc de définir les modalités et le montant de la participation de Troyes Champagne Métropole pour la saison sportive 2021-2022.

I] Association Sportive Sainte Maure-Troyes Handball Féminin :

Le montant de la participation financière, s'élèverait, pour Troyes Champagne Métropole, pour l'année sportive 2021/2022, à 33 900 € (détail en annexe).

II] Association Sainte-Savine Basket Féminin :

Le montant de la participation financière, s'élèverait, pour Troyes Champagne Métropole, pour l'année sportive 2021/2022, à 40 470 € (détail en annexe).

III] Association Rosières Saint Julien Handball :

Le montant de la participation financière, s'élèverait, pour Troyes Champagne Métropole, pour l'année sportive 2021/2022, à 30 700 € (détail en annexe).

Décision :

Au bénéfice de ces informations il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le soutien financier à l'Association Sportive Sainte-Maure-Troyes Handball Féminin ainsi que le montant de la participation financière de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de ce dernier s'élevant à 33 900 € ;**
- **D'APPROUVER le soutien financier à l'Association Sainte-Savine Basket Féminin ainsi que le montant de la participation financière de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de ce dernier s'élevant à 40 470 € ;**
- **D'APPROUVER le soutien financier à l'Association Rosières Saint-Julien Handball ainsi que le montant de la participation financière de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de ce dernier s'élevant à 30 700 € ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions annexées, ainsi que tout document administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote
Vote					

SUBVENTIONS SAINT MAURE TROYES HANDBALL/ TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Saison sportive 2021-2022

	ACTION	COMMENTAIRES	Saison 2021/2022
Subventions	ACTIONS MILIEU SCOLAIRE	formation handball (sensibilisation fair-play, respect de l'arbitre, valeurs éducatives...)	7 300 €
	SECURITE/ACCUEIL	Sécurisation des matchs – Equipement des contrôleurs + formation des contrôleurs	600 €
	Participation aux charges d'occupation des équipements communaux (COSEC Hoppenot + salle Ormnisports)		3 000 €
	« Journée handball handisport »		500 €
	Subvention exceptionnelle pour mission d'intérêt général		22 500 €
TOTAL			33 900 €

SUBVENTIONS SAINTE SAVINE BASKET FEMININ / TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Saison sportive 2021-2022

	ACTION	COMMENTAIRES	Saison 2021/2022
Subventions	ACTIONS MILIEU SCOLAIRE	Formation basket (sensibilisation fair-play, respect de l'arbitre, valeurs éducatives...)	4 400 €
	MERCREDIS DU BASKET	Opération à destination des clubs de basket de l'agglomération	4 000 €
	SECURITE/ ACCUEIL	Sécurisation des matchs – Equipement des contrôleurs + formation des contrôleurs	600 €
	Participation aux charges d'occupation des équipements communaux	Gymnase Volbart	4 470 €
	Subvention exceptionnelle pour mission d'intérêt général		27 000 €
TOTAL			40 470 €

SUBVENTIONS ROSIERES SAINT-JULIEN HANDBALL

Saison sportive 2021-2022

	ACTION	COMMENTAIRES	Saison 2021/2022
Subventions	ACTIONS MILIEU SCOLAIRE	Formation handball (sensibilisation fair-play, respect de l'arbitre, valeurs éducatives...) 20 matinées école Cousteau Chartroux et Rosières	4 500 €
	SECURITE/ACCUEIL	Sécurisation des matchs – Equipement des contrôleurs + formation des contrôleurs	600 €
	SPORT SANTE	Sport HandFit Foyer Aubois 25 séances x 90 euros la séance (2 DEES) + Partenariat mission locale « découverte langue française population migrants » + « action maltraitance envers les femmes »	4 600 €
		Subvention exceptionnelle pour mission d'intérêt général	21 000 €
TOTAL			30 700 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°12	Avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens avec la société Canal 32 - Compensation des obligations de service public
RAPPORTEUR	Didier LEPRINCE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

**AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA SOCIETE CANAL 32
COMPENSATION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Annexes : bilan financier activité média - projet d'avenant n°1

Exposé :

Par délibération n°03 du 24 mai 2018, le Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole, a approuvé le renouvellement du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) avec la société CANAL 32 conformément aux dispositions de l'article L1426-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces contrats permettent de soutenir les télévisions de proximité largement diffusées au niveau local et accessibles gratuitement aux usagers.

Le COM ne confie pas la gestion d'un service public mais définit des obligations de service public à la charge de l'éditeur. Ces obligations figurent à l'article 2 du contrat d'objectifs et de moyens et porte sur la permanence du service, le pluralisme de l'information, la vocation locale des émissions et l'atteinte de tous les publics.

Dans ce cadre, une compensation financière peut être versée à ce Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) au sens du droit communautaire pour financer ces objectifs.

Les recettes publiques perçues notamment dans le cadre de ces Contrats d'Objectifs et de Moyens constituent, avec les recettes publicitaires, des ressources nécessaires au financement des télévisions locales françaises.

L'activité média de CANAL 32 s'inscrit dans ce mode de financement.

Elle bénéficiait jusqu'à présent d'un montant de financement public limité en raison du dynamisme de ses recettes publicitaires.

Le modèle économique des chaînes locales évolue depuis plusieurs années en raison de mutations structurelles (multiplication du nombre de chaînes, concurrence de la publicité en ligne...).

En conséquence le coût résiduel, après déduction des recettes publicitaires, de ce Service d'intérêt Economique Général a augmenté, en dépit de résultats satisfaisants (la chaîne est classée n°1 en France pour les chaînes locales sur le critère du taux de notoriété et sur celui de l'audience globale – Source : Médiamétrie 2020).

La nécessité des missions d'intérêt général de CANAL 32 s'est illustrée notamment durant le confinement du printemps 2020 (avec une forte augmentation du niveau d'audience du Journal Télévisé) justifiant le maintien de cette chaîne locale.

Il est donc proposé de réviser le niveau de compensation financière qui avait été initialement fixée lors du conseil communautaire du 24 mai 2018 à la somme de 190 000 € TTC.

Pour mémoire, cette compensation doit répondre aux conditions suivantes :

- Le bénéficiaire doit être chargé d'obligations de service public dans le cadre d'un mandat (délibération ou convention)
- Les paramètres de calcul de la compensation doivent être préalablement établis de façon objective et transparente
- La compensation ne peut dépasser ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts occasionnés pour l'exécution des obligations de service public, un bénéfice raisonnable étant admis.
- Lorsque le choix de l'entreprise chargée de l'exécution des obligations de service public n'est pas effectué dans le cadre d'une procédure de marchés publics, le niveau de compensation nécessaire est déterminée sur la base des couts pratiqués par une entreprise comparable « moyenne et bien géré ».

Si les quatre critères sont remplis, les aides financières ne sont pas qualifiés d'aide d'Etat et sont, dès lors, attribués librement (Arrêt Altmark, CJCE 24 juillet 2003). Si seuls les trois premiers critères sont remplis, l'aide est qualifiée d'aide d'Etat légale en application de la jurisprudence communautaire.

Décision :

Au vu des paramètres de calcul de la compensation définis à l'article 3-1 de la convention du 28 mai 2018, il est proposé :

- **DE FIXER le montant de la compensation annuelle forfaitaire des obligations de service public à la charge de CANAL 32 à 253 000 euros TTC à compter de l'année 2021 ;**
- **D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 joint en annexe et tout document administratif ou financier s'y rapportant.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

Activité MEDIAS (en K € HT)	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020	Atterrissage 2020	Prévisionnel 2021
Chiffre d'affaires commercial	571	491	521	437	543	364	435
Chiffre d'affaires Collectivités	419	419	398	398	428	553	609
CA TOTAL MEDIAS	990	910	919	835	971	917	1044
Frais généraux de structure	- 425	-436	- 405	-384	- 371	-353	- 379
Frais de rédaction	- 435	-416	- 401	-401	- 407	-380	- 452
Frais de production	- 140	-146	- 146	-149	-143	-150	- 169
Frais de diffusion	- 107	-106	- 108	-105	- 108	-107	- 111
CHARGES TOTAL MEDIAS	- 1107	-1 104	- 1060	-1 039	- 1029	-993	- 1111
RESULTATS MEDIAS	-117	-194	- 141	-204	- 58	-73	-67

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOIX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°13	Société publique locale SPL-Xdemat - Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social
RAPPORTEUR	Nicolas MENNETRIER

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT
RÉUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Annexe : liste des actionnaires

Exposé :

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre communauté d'agglomération a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de Troyes Champagne Métropole à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Décision

Le Conseil communautaire, après examen :

- **APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :**
 - le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,**conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;**
- **DONNE POUVOIR au représentant de Troyes Champagne Métropole à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote
------	--------------	------	--------	------------	---------------------------

--	--	--	--	--	--

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°14	Constitution de groupements de commandes
RAPPORTEUR	François MANDELLI

1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AXE RELIANT TROYES A SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point 1. Du présent rapport.

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE POUR LE MARCHÉ PUBLIC PORTANT SUR LA SOUSCRIPTION A UNE APPLICATION WEB PERMETTANT LE SUIVI ET L'OPTIMISATION DE LA DETTE, DE LA DETTE GARANTIE ET DE LA TRESORERIE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point 2. Du présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

GROUPEMENTS DE COMMANDES

Annexes : convention relative à la constitution d'un groupement de commandes et passation d'une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'axe reliant Troyes à Saint-Parres-aux-Tertres (annexe 1) - avenant n°1 au groupement de commandes entre la ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole portant sur la souscription a une application web permettant le suivi et l'optimisation de la dette, de la dette garantie et de la trésorerie (annexe 2)

1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AXE RELIANT TROYES A SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Saint-Parres-aux-Tertres envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir un prestataire unique pour réaliser une étude de faisabilité portant sur l'aménagement de l'axe reliant Troyes à Saint-Parres-aux-Tertres depuis le carrefour de l'Europe à Troyes jusqu'au giratoire de raccordement à la RD 147 sur la commune de Saint-Parres-aux-Tertres. L'objectif poursuivi à travers cette étude est de proposer un ensemble d'aménagements visant à dissuader les automobilistes qui traversent la commune de Saint-Parres-aux-Tertres en empruntant depuis Troyes l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny pour se rendre dans la zone d'activités commerciales.

L'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny constituant un axe communautaire, Troyes Champagne Métropole est légitime à prendre une partie de l'étude à son compte. Ainsi, Troyes Champagne Métropole et la commune de Saint-Parres-aux-Tertres envisagent de se grouper pour disposer d'une vision globale à travers une étude homogène de bout en bout, en faisant appel au même prestataire tout en préservant leurs intérêts économiques (facilité à obtenir un meilleur prix en considérant d'un seul tenant l'ensemble du périmètre).

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Le projet de convention prévoit expressément que la commune de Saint-Parres-aux-Tertres assume le rôle de coordonnateur du groupement et ait, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la désignation du bureau d'études appelé à travailler sur le sujet. La commune de Saint-Parres-aux-Tertres prévoit en outre d'associer très étroitement Troyes Champagne Métropole aux réflexions dans le cadre d'une vue d'ensemble sur les flux de circulation entre les différents pôles d'attractivité commerciale.

► **Détail de la consultation lancée en procédure adaptée :**

• **Intitulé exact de la consultation**

« *Marché relatif à des prestations d'études pour l'aménagement de l'axe reliant Troyes à Saint-Parres-aux-Tertres* ».

- **Allotissement**

Cette procédure fait l'objet d'un lot unique car il s'agit d'une prestation globale indivisible.

- **Caractéristiques du marché**

Le marché public sera un marché de service ordinaire **traité à prix global et forfaitaire**.

L'estimation maximale de la prestation de 25 000 € ht soit 30 000 € ttc est définie comme suit :

Partie TCM = estimation à 5 000€ HT soit 6 000€ TTC

Partie Saint-Parres-aux-Tertres = estimation à 20 000€ HT soit 24 000€ ttc.

- **Procédure utilisée**

Au vu de l'estimation maximale totale de 25 000€ HT pour l'ensemble des prestations, **la procédure de passation sera une procédure sans publicité ni mise en concurrence** conformément aux dispositions des articles L.2120-1-1°, R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre Troyes Champagne Métropole et la Ville de Saint-Parres-aux-Tertres ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE POUR LE MARCHE PUBLIC PORTANT SUR LA SOUSCRIPTION A UNE APPLICATION WEB PERMETTANT LE SUIVI ET L'OPTIMISATION DE LA DETTE , DE LA DETTE GARANTIE ET DE LA TRESORERIE

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont conclu, le 27 avril 2021, une convention de groupement de commande portant sur la souscription à une application Web permettant le suivi et l'optimisation de la dette, de la dette de garantie et de la trésorerie.

La convention susvisée indique que le marché sera conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois tacitement.

Cette durée ne prenant pas en compte les délais relatifs aux paramétrages initiaux (nécessaire à la mise en service effective), il convient donc d'adapter cette clause durée.

En outre, le présent avenant a également pour objet de préciser les modalités selon lesquelles chaque entité exécutera en son nom propre ledit marché (et notamment les conditions selon lesquelles la facturation du prestataire sera répartie entre entité).

Le projet d'avenant audit groupement de commande est joint en annexe.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole portant sur la souscription à une application Web permettant le suivi et l'optimisation de la dette, de la dette garantie et de la trésorerie.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëttitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOJJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LÉBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°15	Révision du coût d'adhésion au service commun réglementation générale de la protection des données personnelles de Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Jean-François RESLINSKI

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

REVISION DU COUT D'ADHESION AU SERVICE COMMUN REGLEMENTATION GENERALE DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Annexe : avenant n°2 à la convention

Exposé :

Dans le cadre de la mutualisation, Troyes Champagne Métropole a souhaité répondre aux besoins et obligations de ses communes membres n'ayant pas les ressources en interne par la création de divers services communs. Un service commun peut en effet être créé entre communes d'un même EPCI sur toutes les compétences non transférées.

Il est ainsi proposé aux communes membres de Troyes Champagne Métropole de pouvoir bénéficier d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé et ainsi répondre aux obligations normatives en vigueur.

Ce service étant à la carte, seules les communes adhérentes et/ou l'utilisateur doivent le financer. Chaque service commun doit donc être équilibré en dépenses et en recettes.

La cotisation initiale fondée sur des estimations notamment doit être ajustée sur l'exécution financière réelle des premiers exercices budgétaires. Cet ajustement fera l'objet d'un avenant au contrat.

Certains tarifs étant supérieurs à 1 000 € et le Conseil communautaire ayant délégué au Président la fixation des tarifs inférieurs à 1000€, il convient d'approuver par délibération le taux de cotisation des communes supérieures à 30 000 habitants. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2021. Les autres tarifs sont rappelés ci-dessous.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER, les tarifs révisés à compter du 1^{er} juillet 2021 comme suit :**
 - Population supérieure à 60 000 habitants : 2 700 €
 - Population de 45 001 à 60 000 habitants : 1 800 €
 - Population de 30 001 à 45 000 habitants : 1 200 €
- **DE PRENDRE ACTE des tarifs fixés par décision :**
 - Population de 15 001 à 30 000 habitants : 700 €
 - Population de 3 001 à 15 000 habitants : 300 €
 - Population de 1 001 à 3 000 habitants : 120 €
 - Population de 601 à 1 000 habitants : 80 €
 - Population en dessous de 600 habitants : 50 €
- **D'APPROUVER l'avenant d'ajustement tarifaire annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer ledit avenant.**

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°16	Personnel communautaire – Mesures diverses
RAPPORTEUR	Jean-François RESLINSKI

I - Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s) »

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point I du présent rapport.

II – Conditions d'attribution des logements de fonction

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point II du présent rapport.

III – Mise à disposition de deux agents de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole auprès de la Ville de Troyes

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point III du présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES

Exposé :**I - Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s) »**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

L'actualisation du tableau des effectifs soumis à votre agrément, décide des mouvements à intervenir dans le cadre des besoins en matière d'emplois et compétences au titre de l'année 2021, récapitulés ci-après :

✓ 7 recrutements suite aux départs d'agents (7 postes en équivalent temps plein) ;

À cet équilibre du tableau des effectifs, il convient d'ajouter :

✓ l'accroissement horaire +0,17 d'un poste à temps non complet à raison de 29h/ semaine (0.83 équivalent temps plein) pour un poste à temps complet au sein de la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) d'Estissac répondant au renfort nécessaire pour une structure d'accueil ouverte tout au long de l'année.

✓

Filières	Grades	Créat	Sup	Effet
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	2		01/09/2021
	Attaché principal		1	01/09/2021
	Attaché	1		01/07/2021
	Attaché		1	01/09/2021
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1	01/10/2021
	Adjoint administratif TNC (15 heures)		0.43	01/07/2021
TOTAL FILIERE		3	3.43	
TECHNIQUE	Technicien		1	01/08/2021
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1	01/07/2021
	Adjoint technique	2		01/07/2021
	Adjoint technique	1		01/08/2021
	Adjoint technique	1		01/10/2021
TOTAL FILIERE		4	2	
MEDICO-SOCIALE	Educateur de jeunes enfants TNC (20 heures)		0.57	01/07/2021
TOTAL FILIERE		0	0.57	
SOCIALE	Agent social	1		01/07/2021
	Agent social TNC (29 heures)		0.83	01/07/2021
TOTAL FILIERE		1	0.83	

Filières	Grades	Créat	Sup	Effet
CULTURELLE	Assistant de conservation		1	01/07/2021
TOTAL FILIERE		0	1	
TOTAL GENERAL		8	7.83	
SOLDE FINAL		+0.17		

Parmi les mouvements proposés dans le tableau ci-dessus, il convient, au regard des dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de préciser les conditions de recrutement des agents pouvant être employés sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi susvisée. En l'espèce, trois recrutements sont susceptibles d'être concernés, à savoir un(e) « Directeur(trice) en charge du Protocole, Coordination des évènements et commémorations », un(e) « Contrôleur(euse) de gestion », un(e) « Chef(fe) de Projet PTRTE (Pactes territoriaux de relance et de transition écologique) ».

La transformation d'un poste vacant en un poste d'Attaché principal « Directeur(trice) en charge du Protocole, Coordination des évènements et commémorations ».

Troyes Champagne Métropole souhaite conforter sa dynamique en matière d'évènements. Pour cette raison, il s'avère nécessaire de procéder au recrutement d'un(e) « Directeur(trice) en charge du Protocole, Coordination des évènements et commémorations ».

Cet agent(e) serait en charge de la direction du protocole. A ce titre, il ou elle assurerait le management, la coordination des équipes pour la préparation et l'organisation des manifestations officielles et évènements publics dans le respect des règles protocolaires, la coordination des évènements et aurait en charge la gestion du budget de fonctionnement / investissement et des outils de pilotage.

Dans le cadre du tronc commun de la convention de services partagés, la personne serait mutualisée avec la Ville de Troyes pour une partie de ses missions. A ce titre, cet(te) agent(e) serait en charge de l'organisation et du suivi des cérémonies commémoratives annuelles. De même, cet agent(e) serait responsable de la direction de la Coordination des évènements et commémorations ainsi que l'encadrement du service Fêtes & Cérémonies, le pilotage du Comité d'Arbitrage des Animations et de la mutualisation des évènements.

Il ou elle serait en charge de la mutualisation des ressources, notamment pour la logistique assurée par les équipes techniques de l'Espace Argence, professionnelles de l'évènementiel avec des équipements plus performants et adaptés.

Compte tenu de la spécificité du poste et de la nature des missions qui s'y rattachent, auxquelles s'ajoute la concurrence du secteur privé dans ce domaine d'activité, il pourrait être fait appel, à défaut de candidatures statutaires correspondant au profil de poste recherché, à un(e) agent(e) contractuel(le) diplômé(e) de l'enseignement supérieur dans le domaine du développement économique, doublée d'une expérience significative dans le management dans les secteurs de l'évènementiel et des collectivités territoriales.

Cet agent ou agente serait recruté(e) sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et rémunéré(e) sur la base d'un indice de la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux principaux, au regard des responsabilités confiées, de l'expérience professionnelle. Le classement qui déterminera la

rémunération s'opérera en fonction de l'expérience professionnelle de la personne retenue, et sera précisé dans le contrat de travail.

Il ou elle pourrait également bénéficier du régime indemnitaire attribué au grade des attachés territoriaux principaux, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, si le contrat le prévoit.

La transformation d'un poste d'Attaché en un poste d'Attaché principal « Contrôleur(euse) de gestion »

Depuis sa création en 2012, le poste de Contrôleur(euse) de gestion a permis d'accompagner efficacement la communauté d'agglomération dans son développement local, notamment depuis la fusion extension intervenue en 2017.

La collectivité continue aujourd'hui d'évoluer structurellement et financièrement tout en s'adaptant aux effets négatifs de la crise sanitaire. Pour cela, elle doit pouvoir disposer d'outils de pilotage de gestion encore plus performants, lui garantissant ainsi la pérennité financière indispensable à son avenir.

Les missions confiées au Contrôleur(euse) de gestion vont devoir se développer en termes de technicité, de compétences et de champs d'intervention interne et externe. Le contrôle et l'accompagnement des organismes satellites de la communauté d'agglomération vont continuer de se renforcer, afin d'optimiser la gestion financière et opérationnelle des compétences intercommunales.

Cette évolution impose un positionnement plus stratégique du contrôle de gestion, avec le renforcement, à plus ou moins court terme, de collaborateurs. Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de recruter un « Chef de service Contrôleur(euse) de gestion » en capacité, dans le futur, d'encadrer et animer une équipe.

Le ou la contrôleur(euse) de gestion serait en charge du contrôle de gestion des services de la collectivité et de ses organismes satellites, via l'accompagnement des différents services dans leurs démarches d'optimisation de leur gestion, et ce, en complémentarité avec la direction des Finances.

Il ou elle effectuerait, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services, le suivi et le contrôle des dispositifs mis en place et co-animerait les démarches d'optimisation. Il ou elle assurerait et / ou apporterait une expertise dans le contrôle financier des organismes satellites de la collectivité par le biais de la participation aux comités de suivi, de l'analyse annuelle des comptes de résultat et bilans, et formulerait des propositions d'optimisation de gestion.

Cet agent(e) recueillerait les informations nécessaires auprès des correspondants de gestion au sein des services opérationnels, proposerait des scénarios prospectifs contribuant à l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement à l'aide du logiciel de prospective financière REGARDS et apporterait un appui stratégique lors de l'élaboration des budgets annuels et une aide à la décision de la direction générale et des élus (outils de pilotage, tableaux de bord).

Compte-tenu de la spécificité du poste et de la nature des missions qui s'y rattachent, auxquelles s'ajoute la concurrence du secteur privé dans ce domaine d'activité, il pourrait être fait appel, à défaut de candidatures statutaires correspondant au profil de poste recherché, à un(e) agent(e) contractuel(le), doté(e) d'une expérience confirmée en gestion financière, doublée de connaissances techniques précises et approfondies en matière de développement d'outils de pilotage et de gestion et du fonctionnement des collectivités territoriales, et ce, pour une durée de 3 ans.

Cet(te) agent(e) serait recruté(e) sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et rémunéré(e) sur la base d'un indice de la grille indiciaire afférente au grade des attachés principaux territoriaux. Le classement qui déterminera

la rémunération s'opérera en fonction de l'expérience professionnelle de la personne retenue, et sera précisé dans le contrat de travail.

Il ou elle pourrait également bénéficier du régime indemnitaire attribué au grade des attachés territoriaux principaux, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, si le contrat le prévoit.

La transformation d'un poste vacant en un poste d'Attaché « Chef(fe) de Projet PTRTE (Pactes territoriaux de relance et de transition écologique) ».

Le PTRTE est un outil transversal au service de la relance et de la reconquête des territoires, qui a vocation à s'inscrire dans le long terme sur la durée des mandats locaux. C'est une démarche spécifique au Grand Est pour mutualiser des financements grâce à un partenariat inédit Etat-Région. Il permet de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens.

Le PTRTE décline localement les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans le territoire.

Troyes Champagne Métropole ayant été retenu en tant que territoire de projet, porteur du PTRTE, il s'avère nécessaire de créer un poste de Chef(fe) de Projet PTRTE.

Cet agent(e), placé(e) sous l'autorité de la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Habitat – Politique de la Ville – Dispositifs contractuels, aurait pour mission d'élaborer le PTRTE la première année, puis de suivre, animer et évaluer le PTRTE les deuxième et troisième années de fonctionnement, en lien avec le Projet de territoire, en cours de construction.

Il (elle) devrait, au sein de l'organisation interne mise en place en « mode projet » pour ce dispositif, animer les travaux préparatoires à l'élaboration du Contrat.

Interlocuteur(trice) privilégié(e) des partenaires du Contrat, il (elle) devrait en rédiger le contenu, les fiches actions et le programme financier.

Il ou elle assurerait la préparation, l'organisation et l'animation des instances de travail et ce, de manière partenariale et transversale.

Une maîtrise et une expérience avérées des dispositifs de cofinancement sont attendues.

De plus, afin d'être accompagné dans la conduite de ce nouveau dispositif, son élaboration, sa mise en œuvre et assurer son suivi, une subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) peut être sollicitée auprès de l'Etat pour le financement d'un poste de Chef de projet et ce, pour une durée de 3 ans, de manière dégressive.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant TTC	Subvention	Montant	%
Poste Chef de projet PTRTE 1 ^{ère} année	70 212	FNADT 1 ^{ère} année	70 212	100
Poste Chef de projet PTRTE 2 ^{ème} année	70 212	FNADT 2 ^{ème} année	35 106	50
Poste Chef de projet PTRTE 3 ^{ème} année	70 212	FNADT 3 ^{ème} année	17 553	25
TOTAL	210 636	TOTAL	122 871	

Compte tenu de la spécificité du poste et de la nature des missions qui s'y rattachent, auxquelles s'ajoute la concurrence du secteur privé dans ce domaine d'activité, il pourrait être fait appel, à défaut de candidatures statutaires correspondant au profil de poste recherché, à un agent(e) contractuel(le) pluridisciplinaire, diplômé(e) de l'enseignement supérieur et/ou ayant une expérience confirmée dans le relationnel avec les acteurs locaux, doublée de la compréhension du territoire et de connaissances juridiques et administratives relatives au fonctionnement des collectivités territoriales, et ce, pour une durée de 3 ans.

Cet agent(e) serait recruté(e) sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et rémunéré(e) sur la base d'un indice de la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux, au regard des responsabilités confiées, de l'expérience professionnelle. Le classement qui déterminera la rémunération s'opérera en fonction de l'expérience professionnelle de la personne retenue, et sera précisé dans le contrat de travail.

Il ou elle pourrait également bénéficier du régime indemnitaire attribué au grade des attachés territoriaux, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, si le contrat le prévoit.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la création de deux postes d'attachés principaux respectivement « Directeur(trice) en charge du Protocole, Coordination des évènements et commémorations » et « Contrôleur(euse) de gestion » et d'un poste d'attaché pour l'emploi de Chef(fe) de Projet PTRTE ;**
- **DE PROCEDER à l'embauche d'agents titulaires relevant du grade des attachés principaux pour les deux premiers postes susvisés ou relevant du grade d'attaché pour le dernier poste ou, le cas échéant, d'agent(e)s contractuel(le)s de droit public ;**
- **D'APPROUVER les modifications ci-dessus du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

II – Conditions d'attribution des logements de fonction

Annexe 1 : liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service

L'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale prévoit qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par la collectivité gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de certains emplois.

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement pour l'État précise les modalités d'attribution des logements de fonction. Ces mesures réglementaires s'appliquent également à la fonction publique territoriale, en vertu du principe de parité selon lequel, les employeurs territoriaux ne peuvent attribuer des prestations en nature qui excéderaient celles auxquelles peuvent prétendre les agents de l'État occupant des emplois soumis aux mêmes contraintes.

Un logement de fonction peut notamment être attribué par nécessité absolue de service dans le respect de la définition suivante :

↳ Est attribuée une concession de logement par nécessité absolue de service à tout agent qui ne peut accomplir normalement son service pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. Les avantages en nature y afférent sont définis sur la base d'une évaluation forfaitaire mensuelle. Ils constituent un élément de rémunération soumis à cotisations sociales et sont pris en compte dans la détermination du revenu net imposable.

Ce décret du 9 mai 2012 apporte également des précisions sur les modalités d'occupation des logements attribués par nécessité absolue de service. Toute concession de logement peut être accordée dans la limite d'une superficie de 80 m² par bénéficiaire, augmentée de 20 m² par personne à charge. Lorsque la superficie des locaux occupés est supérieure à cette limite, le loyer correspondant à la superficie excédentaire est mis à la charge du bénéficiaire.

Par ailleurs, tout bénéficiaire d'une concession de logement par nécessité absolue de service supporte l'ensemble des réparations et charges locatives afférentes au logement qu'il occupe.

Afin de respecter ces dispositions réglementaires dans les logements ne bénéficiant pas de compteurs individuels, il appartient à l'organe délibérant d'apprécier le mode de répartition qu'il souhaite mettre en place. À cet effet, il est proposé au Conseil communautaire de fixer les charges locatives couvrant l'eau froide, l'eau chaude et l'énergie (y compris chauffage). Il est prévu à 1€ par m² par mois pour un logement de fonction, aux utilisateurs permanents des bâtiments communautaires.

Il est également précisé qu'en application des articles 1407, 1408 et 1523 du code général des impôts, les fonctionnaires et les employés civils logés dans les bâtiments appartenant aux communes restent imposables nominativement à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux affectés à leur habitation personnelle.

Il convient d'actualiser la liste des emplois prise par délibération le 27 mars 2017 pour lesquels un logement peut être attribué par nécessité absolue de service, suite à la reprise du personnel dans le cadre de la gestion directe de l'équipement de la patinoire des 3 seine : la présence d'un gardien sur le site de la patinoire est impérative pour raisons de sûreté, sécurité ou responsabilité.

Un arrêté individuel précise le régime de la concession, les sujétions liées à celle-ci, les modalités d'occupation et les conditions financières à chaque agent titulaire d'un emploi figurant à l'annexe de la présente délibération.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la liste annexée des emplois pour lesquels un logement peut être attribué dans le respect de la réglementation fixée par le décret susvisé ;**
- **D'APPROUVER la détermination forfaitaire des charges locatives sur la base de 1€ par m² par mois, pour les logements non dotés de compteurs individuels ;**
- **D'ABROGER le point II de la délibération n°7 du 27 mars 2017.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

III – Mise à disposition de deux agents de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole auprès de la Ville de Troyes

Annexe 2: Projet de convention de mise à disposition individuelle entre la communauté d'agglomération TCM et la Ville de Troyes

La loi autorise, sous certaines conditions, les collectivités territoriales de mettre à disposition un ou plusieurs agents pour y effectuer tout ou partie de son service auprès d'un établissement contribuant à un service public, ou inversement. Cette mise à disposition individuelle fait l'objet d'une information des organes délibérants concernés. Elle requiert au préalable le consentement de l'intéressé(e), et se matérialise par le biais d'une convention de 3 années maximum, renouvelable pour la même durée. Celle-ci précise la nature des activités exercées par l'agent mis à disposition, la durée, ainsi que les modalités financières de remboursement.

Par délibération communautaire n°24 du 08 avril 2021, la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole a approuvé la reprise en régie directe des personnels du prestataire de la patinoire des 3 Seine Equalia, au 1^{er} mai 2021, et ce, conformément aux obligations issues du Code du Travail.

Dans l'attente de l'aboutissement des travaux structurels de la patinoire engagés dans le cadre d'une optimisation financière de l'exploitation et de la reprise de l'activité, les agents sont affectés temporairement à d'autres missions.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération propose de mettre à disposition, deux agents au sein du service Animation et équipements sportifs de la Ville de Troyes. Ils assureront les missions d'agent intérieur et extérieur des équipements sportifs et interviendront, en cas d'absence des gardiens logés, pour l'accueil, l'ouverture, la fermeture, et l'entretien des équipements sportifs couverts et de plein air.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer des conventions individuelles de mise à disposition selon le modèle ci-annexé à compter du 1^{er} mai 2021 pour une durée de 2 ans avec la Ville de Troyes et tous les actes s'y rapportant ;**
- **DE PRÉVOIR l'inscription des recettes au budget.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOIX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOJJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°17	Remplacement d'un conseiller communautaire au sein des commissions
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

REPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS

Exposé :

Suite au décès de Monsieur Daniel GRIENENBERGER, Monsieur Dany GESNOT est devenu conseiller communautaire par application des dispositions de l'article L273-10 du Code Electoral.

Il convient à présent de prévoir le remplacement de Monsieur GRIENENBERGER par Monsieur Dany GESNOT au sein des commissions communautaires suivantes :

- Economie - Emploi - Innovation - TIC/THD - Commerce - Economie Sociale et Solidaire - Infrastructures et transports aériens
- Cycle de l'eau

Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux présentes nominations.

Décision :

il est proposé :

- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour la présente nomination ;
- **D'APPROUVER** la désignation de Monsieur Dany GESNOT au sein des commissions Economie - Emploi - Innovation - TIC/THD - Commerce - Economie Sociale et Solidaire - Infrastructures et transports aériens et Cycle de l'eau.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote